

INSERTION DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS À L' UNIVERSITÉ: DU DIPLÔME À L'EMPLOI

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'AGEFIPH

CTNERHI

Centre Technique National d'Etudes et de Recherches
sur les Handicaps et les Inadaptations

ASSOCIATION ÉTUDIHAND'ORLÉANS
SERVICE D'ACCUEIL ET DE COORDINATION
DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

Université d'Orléans

INSERTION DES ÉTUDIANTS
HANDICAPÉS À L' UNIVERSITÉ:
DU DIPLÔME À L'EMPLOI

ACTES DU COLLOQUE

Université d'Orléans
Faculté de droit, d'économie et de gestion

Vendredi 15 novembre 1996

Extrait du catalogue

- **Entre détresse et abandon.**

- La répétition transgénérationnelle chez les enfants placés**

Marie Anaut

CTNERHI, 1997, 242 p., 145 F.

- **Parents et professionnels devant l'autisme**

sous la direction de Roger Misès et Philippe Grand

CTNERHI, 1997, 446 p., 265 F.

- **Accompagner les personnes polyhandicapées**

Réflexions autour d'un groupe de travail du CTNERHI

Elisabeth Zucman

CTNERHI, 1998, 227 p., 125 F.

- **La vieillesse des personnes handicapées : quelles politiques sociales ?**

Lieux de vie - Ressources - Aide sociale

(nouvelle édition)

Patrick Guyot

CTNERHI, 1998, 168 p., 125 F.

Vient de paraître

- **Aux sources de l'éducation spécialisée (1878-1910).**

- La formation des premières infirmières laïques**

Marcel Jaeger, Claude Wacjman

CTNERHI, 1998, 147 p., 120 F.

A paraître

- **La Commission Bourgeois (1904-1905)**

- Documents pour l'histoire de l'éducation spécialisée**

Monique Vial, Marie-Anne Hugon

- **L'enfant handicapé en famille d'accueil :**

- besoins des professionnels**

Joël Roy

Toute reproduction doit être soumise à l'autorisation du Directeur du CTNERHI

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à la réussite du colloque lui-même et à l'édition des présents actes.

Nous voudrions tout particulièrement exprimer notre gratitude :

- à l'ensemble du bureau d'Etudihand'Orléans ;
- à l'Université, au CROUS, à la Caisse d'épargne Val-de-France orléanais, à la ville d'Orléans pour leur partenariat efficace ;
- aux objecteurs de conscience de l'association Etudihand'Orléans ;
- à l'ensemble des intervenants au colloque ;
- aux personnes bénévoles qui ont assuré la bonne organisation de la journée du 15 novembre ;
- aux rédacteurs des présents actes (Véronique Campan et Pierre Labonnette) ;
- à Michèle Vinauger qui a assuré le secrétariat ;
- à Mickaël Beluet pour son travail de mise en page des présents actes ;
- l'AGEFIPH et le CTNERHI pour le cofinancement de cet ouvrage.

Avant-propos

Bien que ce colloque ait été organisé à l'université d'Orléans et qu'il ait abordé les difficultés d'insertion des étudiants handicapés à partir de l'expérience orléanaise, nous savons, à travers les contacts réguliers que nous entretenons avec nos collègues des autres universités, que les problèmes que nous avons abordés sont communs et concernent l'ensemble des étudiants handicapés quelle que soit leur université d'origine. Cela dit, la diversité géographique des participants donne à cette journée une dimension nationale.

Dans les présents actes, nous nous sommes efforcés de respecter le contenu des interventions. Malheureusement, notamment pour les questions posées par les participants au colloque, nous ne disposons pas toujours du nom et de la fonction de la personne.

L'intégration des personnes handicapées, chaque fois que cela est possible, est érigée en obligation nationale au terme de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975. Les universités, soucieuses de leur mission de service public, ont mis en œuvre des dispositions favorisant l'accueil et l'intégration de ceux de leurs étudiants qui sont atteints d'un handicap. En outre, depuis quelques années, l'ensemble des universités a nommé un chargé de mission. Ainsi, tout étudiant dispose d'un interlocuteur qui pourra mettre en place des mesures d'aide nécessaires. Au-delà de l'obligation nationale, elles ont mis des moyens, plus ou moins importants, il est vrai, pour que ces étudiants puissent suivre un cursus dans les meilleures conditions possibles et accèdent à l'ensemble des infrastructures et services prévus pour les étudiants en général.

Par ailleurs, depuis quinze ans, la pratique du Service d'accueil et de coordination des étudiants handicapés de l'université d'Orléans et de l'association Etudihand'Orléans, nous a conduits à formuler deux constats :

- l'accueil est trop souvent entendu au regard des difficultés d'accès à la connaissance (prise de notes pendant les cours, réalisation des travaux dirigés ou pratiques, passage des examens, lecture en bibliothèque, etc.) ou des barrières architecturales (bâtiments anciens dont l'accès est difficile notamment, etc.). Or, il nous est apparu que, comme pour tout étudiant, l'accueil doit être pluridimensionnel. Il concerne à la fois la vie sur le campus et hors du campus. Ces étudiants doivent pouvoir être hébergés ou se restaurer de manière satisfaisante ou aller au cinéma en centre ville avec leurs camarades, etc. C'est pourquoi la présence des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires est indispensable dans le dispositif

d'accueil.

Ces étudiants bénéficient aussi du suivi offert par le Service universitaire de médecine préventive et de prévention de la santé.

Au-delà du campus, il importe que des moyens de transport existent pour faciliter l'accès de ces étudiants à la ville ou aux commerces situés à proximité du campus ;

- le second constat nous a amenés à nous interroger sur le fait que l'accueil dans les universités d'étudiants handicapés est fondamental mais qu'il devient impérieux de les sensibiliser, dès que possible, à la construction d'un projet professionnel. Il s'agit notamment de régulariser leur situation du point de vue administratif (démarches pour l'obtention de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé par exemple). Ceci doit être complété par des stages en entreprise dès que possible, des possibilités de s'entraîner à rédiger une lettre de motivation ou un curriculum vitae, à bien se positionner lors d'un entretien d'embauche notamment pour valoriser ses aptitudes, au-delà du handicap, et ce pour éviter que ce dernier constitue un obstacle à l'emploi. Il convient donc, autant que faire se peut, de contrecarrer la discrimination à l'emploi dont sont implicitement (voire parfois explicitement) victimes les personnes handicapées. Cela dit, la mise en place d'actions visant à promouvoir la construction d'un projet professionnel dès le début du cursus n'est pas nécessairement vécue comme une priorité par les étudiants handicapés, ce qui ne les différencie pas substantiellement des étudiants valides. Une telle réflexion nous a conduits à convier les acteurs de l'insertion professionnelle, l'AGEFIPH, la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle entre autres.

En outre, il nous est apparu important que l'ensemble des acteurs concernés par l'insertion universitaire et professionnelle de France puissent se rencontrer et mener une réflexion commune.

C'est pourquoi le Service d'accueil et de coordination des étudiants handicapés de l'université d'Orléans et l'association Etudihand'Orléans, en partenariat avec le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de

l'académie d'Orléans-Tours, la ville d'Orléans et la Caisse d'épargne Val-de-France orléanais, ont organisé ce colloque sur le thème « Insertion des étudiants handicapés à l'université : du diplôme à l'emploi », le vendredi 15 novembre 1996, à la faculté de droit, d'économie et de gestion. Au cours de ce colloque, animé par Véronique Campan, actuellement maître de conférences à l'université de Poitiers, Monsieur le Président de l'université d'Orléans, Monsieur le Maire d'Orléans, Madame le Recteur, chancelier des universités de l'académie d'Orléans-Tours, Monsieur le Préfet de la région Centre et du département du Loiret, ainsi que des représentants de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie, nous ont fait l'honneur de leur présence. Leurs interventions sont retranscrites dans cet ouvrage.

Vous pourrez aussi y lire l'ensemble des interventions de personnes présentes dans les tables rondes.

Bruno GENDRON
Président d'Etudihand'Orléans

Introduction



Depuis le début des années 1980, l'insertion des étudiants handicapés dans les universités constitue une préoccupation croissante tant du ministère de l'Education nationale que des acteurs des universités et des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées précise que l'éducation de ces personnes, si possible en milieu ordinaire, constitue une obligation nationale. Implicitement, les universités sont concernées par cette obligation. Cependant, il faut noter que, pour la plupart d'entre elles, et même si des progrès ont indéniablement été accomplis, les moyens tant humains que financiers font défaut pour mettre en œuvre, de manière concrète et efficace, cette politique.

Les années 1980 et 1990 ont aussi été marquées par une crise de l'emploi, particulièrement pesante sur les publics dits fragilisés dont font partie les personnes handicapées, et ce malgré les dispositions législatives spécifiques prises à leur endroit (loi du 10 juillet 1987). Ainsi, les étudiants handicapés, comme les valides, s'interrogent sur les débouchés professionnels qui s'offriront à eux au terme de leur cursus universitaire.

Le quinzième anniversaire de l'existence du Service d'accueil et de coordination des étudiants handicapés (université d'Orléans) et de l'association Etudihand'Orléans a été choisi comme occasion pour mener, de manière nationale, cette réflexion. Nous ne concevons la notion d'insertion que de manière globale et non de manière parcellaire.

Réunissant l'ensemble des acteurs de l'insertion des étudiants handicapés (universitaires, membres du CROUS, étudiants, acteurs de l'insertion professionnelle), ce colloque se propose, sous forme de tables rondes, d'aborder les difficultés posées à cette population tant des points de vue pédagogique ou de vie sur le campus que de son insertion professionnelle.

Nous tenons à insister sur le caractère national de cette journée, enrichi par la présence de plus d'une centaine de participants, venus représenter la plupart des universités françaises. Leurs interrogations et leurs manières de

résoudre certaines des difficultés posées, ont permis de nourrir utilement nos travaux.

Ces actes ne prétendent pas aborder l'exhaustivité des questions posées en la matière. Il s'agit plutôt d'un document recensant certaines d'entre elles en essayant d'y répondre de manière pragmatique, grâce à la présence concomitante de l'ensemble des intervenants et des participants à ce colloque.

Chapitre 1

Allocutions de bienvenue

Didier Billard, président de l'université d'Orléans

Monsieur le Maire d'Orléans, Monsieur le Directeur du CROUS, Monsieur le Président de l'association Etudihand'Orléans, Mesdames et Messieurs les responsables des services d'accueil des étudiants handicapés des autres universités ici présents, Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir à l'université d'Orléans pour ce colloque sur le thème « Insertion des étudiants handicapés à l'université d'Orléans : du diplôme à l'emploi ». Ce colloque marque le quinzième anniversaire de notre service d'accueil et de coordination des étudiants handicapés. Il n'aurait pu avoir lieu sans le dynamisme et la ténacité de monsieur Gendron, le responsable du Service et de ses collaborateurs ; qu'ils en soient tout particulièrement remerciés. Ce colloque a également bénéficié du soutien de nos partenaires : le CROUS, la ville d'Orléans, la Caisse d'épargne Val-de-France orléanais ; je les remercie aussi très sincèrement.

Quinze années donc, que notre service des étudiants handicapés existe à l'université d'Orléans. Sa mission, depuis l'origine, a permis de franchir nombre d'obstacles :

- aménagement des locaux et des cheminements pour les rendre accessibles aux personnes handicapées ;
- aide aux étudiants présentant des déficiences particulières pour leur permettre de suivre les enseignements dans les meilleures conditions.

Un certain nombre d'objectifs étant réalisés, nous serions tentés de nous donner bonne conscience. Nous apprécions l'engagement de monsieur Gendron qui continue d'ouvrir tous les chantiers nécessaires : il a, depuis le début de sa mission, cette vision globale de l'insertion des étudiants handicapés de l'université à l'emploi, thème qu'il a voulu nous proposer en particulier pour ce colloque. Je vais le laisser exposer en introduction toutes ces préoccupations. Je voudrais simplement terminer cette brève intervention en disant que nous pouvons attendre au moins trois pistes en retour des réflexions et des débats de ce colloque :

- l'exemple orléanais servant de base à la réflexion proposée aujourd'hui, nous attendons un certain nombre de remarques et d'observations précises ainsi que des contacts permettant d'améliorer l'insertion des étudiants handicapés tant sur le plan matériel, physique que pédagogique ;
- bien évidemment, de manière plus globale, les conclusions de ce colloque peuvent nous permettre de repenser nos attitudes, nos comportements et nous sensibiliser davantage aux problèmes des étudiants handicapés en insistant beaucoup sur cette vision globale de l'insertion qui conduit les étudiants du diplôme à l'emploi ;
- améliorer de manière notable le processus d'insertion professionnelle grâce à une prise de conscience réelle des différents intervenants.

Permettez-moi en terminant de vous adresser, à tous, mes remerciements pour votre implication dans cette réflexion et ces actions.

Merci.

Bruno Gendron, président d'Etudihand'Orléans

Monsieur le Préfet de Région, Madame le Recteur de l'académie Orléans-Tours, Chancelier des universités, Monsieur le Maire d'Orléans, Monsieur le Président de l'université d'Orléans, Monsieur le Directeur du CROUS, Mesdames et Messieurs les responsables des services d'accueil des étudiants handicapés des autres universités de France, Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand bonheur pour moi de vous accueillir pour ce colloque national sur le thème « Insertion des étudiants handicapés à l'université d'Orléans : du diplôme à l'emploi ». Cette intervention est aussi, pour moi, empreinte d'une certaine émotion et d'une grande reconnaissance : il y a quelques années, j'ai suivi un cursus de sciences économiques dans cette maison. Que monsieur le Doyen, Jean-Paul Pollin, bien qu'aujourd'hui

absent, soit ici remercié à la fois de son hospitalité pour cette journée et qu'il soit mon porte-parole pour transmettre à mes anciens professeurs, devenus collègues, mon extrême gratitude.

L'association Etudihand'Orléans, rebaptisée ainsi depuis le mois de mai dernier, et le Service universitaire d'accueil et de coordination des étudiants handicapés ont choisi ce thème de réflexion pour marquer, de manière significative, leur quinzième anniversaire. « Etudiant, oui, chômeur non », tel pourrait être le slogan porteur de cette journée. Tout en considérant comme une donnée les difficultés actuelles du marché du travail, comment améliorer le processus qui conduit les étudiants handicapés à occuper un emploi correspondant à leurs compétences ? Comme le reconnaissent certains acteurs de l'insertion professionnelle, il s'agit de valoriser les compétences et les aptitudes des personnes handicapées qui font l'objet d'un comportement de discrimination négative sur le marché du travail, les entreprises considérant, par manque d'information le plus souvent, que le handicap ralentit l'efficacité des personnes atteintes d'une déficience.

L'insertion des étudiants handicapés à l'université d'Orléans est donc un prétexte pour aborder, de manière générale, ces questions qui concernent l'ensemble des services d'accueil des étudiants handicapés des universités. La parole sera d'ailleurs très largement donnée à la salle, l'expérience orléanaise permettant d'amorcer les débats.

Pour nous, le terme d'insertion ne peut être entendu que de manière globale : toutes nos actions, internes à l'université ou externes relèvent de cette approche. D'ailleurs, le nom de notre association reflète lui aussi cette idée : l'étudiant handicapé est d'abord un étudiant d'Orléans. Seule la spécificité orthographique permet de caractériser notre association. Je remercie d'ailleurs très chaleureusement Anne Rouilly, Mike Froment et David Decourty qui, dans le cadre de leur projet de fin d'études à l'IUT, nous ont aidés à trouver ce nom. Que leur dynamisme, leur compétence, leur collaboration efficace et les valeurs humaines auxquelles ils sont profondément

attachés soient ici salués. Cette année, quarante-deux étudiants ont fait part de leur handicap à l'occasion de leur inscription à l'Université. Nous engageons des démarches auprès d'eux pour qu'ils nous indiquent quels sont leurs besoins. La première d'entre elles a donné lieu à une réunion, le 5 novembre dernier, demandée par madame le directeur du service commun de documentation. Afin de mener une politique cohérente d'aménagement au sein de la bibliothèque universitaire, il importait de connaître les demandes précises des étudiants. Bien que je déplore le nombre trop faible de participants à cette rencontre, des mesures concrètes pourraient être très rapidement mises en place.

Nous avons aussi le projet de les réunir avant les congés de fin d'année pour qu'un dialogue, entre eux et nous, soit engagé. Cette réunion aura pour objet d'évoquer les difficultés d'insertion qu'ils éprouvent, les améliorations souhaitées mais aussi, le cas échéant, les services nouveaux que l'Association pourrait proposer. Cependant, nous incitons les étudiants qui nous rendent visite à acquérir une autonomie la plus complète possible, tout en respectant les difficultés de chacun et en répondant, dès que cela apparaît nécessaire, à leurs besoins spécifiques. Les services que nous offrons, moyennant le paiement d'une cotisation modique et une participation partielle au financement des services dont ils ont besoin sont les suivants :

- aide aux déplacements grâce au concours efficace de nos trois objecteurs de conscience et au véhicule aménagé pour le transport des personnes à mobilité réduite cofinancé par l'Université, le CROUS, la ville d'Orléans, le Conseil général et la MNEF ;
- possibilité de photocopies de cours à prix réduit pour les personnes ayant des difficultés de prise de notes ;
- agrandissement de documents ou mise en relief de représentations graphiques manuelles ou avec le concours matériel du Centre de soins, pour les personnes ayant une déficience visuelle ;
- prêt de matériel d'amplification du son pour les déficients auditifs.

Mesdames et Messieurs les Directeurs des composantes, l'insertion au sens global signifie aussi que nous vous apportons une aide logistique

lorsque vous devez accueillir des étudiants handicapés mais toujours avec le souci de vous impliquer au maximum dans cette insertion. Par exemple, un étudiant déficient visuel est actuellement inscrit à la faculté des sciences. Son professeur de physique éprouve des difficultés pour lui faire appréhender les représentations graphiques contenues dans son cours. Nous avons proposé que l'un de nos objecteurs réalise des graphiques en relief et que le professeur les explique à cet étudiant.

En dépit des contraintes évoquées par les personnels enseignants et non enseignants, et bien que nous soyons parfois obligés de convaincre tel enseignant ou tel administratif que la mission de service public dévolue à l'université implique la prise en charge de tous les publics, avec leur spécificité, il faut se féliciter qu'aujourd'hui, la grande majorité des situations trouvent une solution satisfaisante.

Monsieur le Président de l'université d'Orléans et Monsieur le Directeur du CROUS, l'insertion au sens global suppose aussi que l'ensemble des locaux et des cheminements soient accessibles aux étudiants handicapés quelle que soit leur déficience, et plus largement à la communauté universitaire. Nous sommes en lien de plus en plus étroit avec vous pour traiter directement de ces questions. Je suis heureux de pouvoir dire ici combien nos demandes sont accueillies avec bienveillance et exaucées dans la mesure du possible. Bien entendu, nous n'échappons pas aux contraintes budgétaires inhérentes aux administrations publiques. La négociation est donc facile sur le principe car nos interlocuteurs sont convaincus du bien-fondé de la demande, mais elle est rendue ardue à cause des choix budgétaires à faire. Cela étant, aujourd'hui, l'accessibilité des personnes handicapées, légalement prévue, il est vrai, est une question qui n'est plus négligée comme elle a pu l'être par le passé. Nous ne pouvons que nous en féliciter et souhaiter très vivement que cette situation se pérennise.

Certes, il reste des lieux qui ne sont pas accessibles, mais nous nous employons à travailler avec nos interlocuteurs habituels pour qu'une solution

efficace, et la moins coûteuse possible, soit trouvée. Par exemple, une douche présentant une marche pour y accéder a été modifiée afin qu'un étudiant handicapé puisse, comme tout un chacun, l'utiliser. D'ailleurs, dans la plupart des cas, nous faisons une erreur grave de communication lorsque nous demandons des aménagements pour les personnes handicapées. En effet, ces aménagements sont très fréquemment utilisés par tous les publics et rendent service aux personnes malades qui éprouvent, souvent sans l'exprimer, des difficultés à gravir un escalier ou à ouvrir une porte lourde.

Monsieur le Maire d'Orléans, l'insertion en terme global implique aussi que nous travaillions avec des partenaires extérieurs. Nous participons activement à la commission extra-municipale aux personnes handicapées présidée par Michel Brard, adjoint au maire d'Orléans. En effet, la politique en direction des personnes handicapées engagée par la ville d'Orléans suppose que l'Université soit représentée à travers l'association Etudihand'Orléans. Par ailleurs, nous avons contribué aux réflexions sur l'accessibilité du futur tramway qui cheminera à travers le campus universitaire. Aujourd'hui, lorsqu'un étudiant handicapé souhaite se rendre en ville et qu'il ne peut avoir un véhicule personnel, deux possibilités s'offrent à lui :

- s'adresser à un service spécialisé dans le transport à la demande des personnes handicapées. Mais celui-ci ne peut satisfaire l'ensemble des besoins ;
- demander à nos objecteurs qui accompagnent alors l'étudiant en centre ville. Le tramway sera donc un important moyen d'insertion sociale de tous les étudiants et particulièrement des étudiants handicapés. Nous participons enfin à la préparation des journées « Ville et handicap 1997 ».

Madame le Recteur, l'insertion au sens global implique aussi que nous intervenions au sein de la cellule académique pour l'intégration des élèves handicapés. Je dois reconnaître mon manque d'assiduité à ces réunions et ma volonté, autant que faire se peut, d'y participer plus régulièrement. Permettez-moi d'ailleurs de remercier ici les représentants de la cellule qui ont accepté d'assister à cette journée. Il importe de voir comment insérer les élèves sortant du lycée dans les deux universités de l'Académie, et notami-

ment dans les antennes délocalisées. En effet, une plus grande proximité du domicile familial peut favoriser une insertion universitaire. Mais je dois déplorer, d'une part, la faible proportion d'élèves handicapés accédant ensuite à l'université (je suggère d'ailleurs à la cellule académique une réflexion sur ce point) et, d'autre part, ma difficulté à intervenir auprès des étudiants handicapés effectuant leur cursus dans les antennes délocalisées dépendant de l'université d'Orléans.

Monsieur le Préfet, l'insertion au sens global signifie que nous nous préoccupons de l'emploi des jeunes diplômés handicapés. Il s'agit dorénavant d'une question essentielle pour notre association. Durant les quinze dernières années, nous nous sommes concentrés uniquement sur l'accueil des étudiants handicapés durant leur cursus universitaire. Aujourd'hui, suite à l'échec professionnel - que j'espère temporaire - de certains anciens étudiants handicapés, nous avons décidé d'agir en ce sens, avec les partenaires compétents. Notamment, l'association Prométhée Orléans-Loiret propose aux étudiants qui le souhaitent de les aider à construire un projet professionnel et à effectuer des stages en entreprise. Il faut éviter que des étudiants s'engagent dans des cursus pour lesquels les possibilités d'emploi sont déjà réduites pour les valides et *a fortiori* pour les personnes handicapées.

Je souhaite que ce partenariat s'intensifie et que, à moyen terme, nous puissions montrer les résultats en termes d'emplois obtenus.

Monsieur le Préfet, pourquoi n'engagerions-nous pas une réflexion régionale sur l'emploi, tant dans le secteur public que privé, des diplômés handicapés, d'autant que Monsieur le Président de la République vous a confié une mission concernant le problème général de l'emploi ?

L'insertion au sens global nous a aussi conduits, à la suite d'une sollicitation de Monsieur le Président de l'Association pour l'adaptation sociale des déficients moteurs et de son secrétaire général, monsieur Patrick Chipot, titulaire d'une maîtrise de sciences et techniques comptables et financières obtenue dans cette maison, à négocier avec Monsieur le Président de l'Uni-

versité afin d'organiser la collecte des cartouches d'imprimante usagées afin qu'elles soient nettoyées et recyclées à l'atelier protégé La Couronnerie, atelier qui emploie des personnes handicapées. Une convention a été signée le 2 avril dernier, et les résultats s'annoncent prometteurs d'autant que certaines composantes acquièrent désormais leurs cartouches recyclées à La Couronnerie à un prix moindre et pour une qualité identique.

L'insertion au sens global nous a conduits à demander, au Centre d'aide par le travail de l'Association pour adultes et jeunes handicapés, de nous confectionner les viennoiseries que vous dégusterez à la pause de 10 heures 30 et les petits fours salés et sucrés pour le cocktail de ce soir, cocktail offert par Monsieur le Président de l'Université. Il nous a en effet semblé important que chacun constate la qualité de ces produits réalisés par des travailleurs handicapés. Rappelons à cette occasion que ce CAT prépare, entre autres, les repas au lycée d'Ingré.

Le présent colloque national témoigne lui aussi de notre volonté d'insertion globale des étudiants handicapés. Si l'on observe le programme, seront traités les aspects pédagogiques avec les directeurs des principales composantes et la directrice du Service commun de documentation, mais aussi les problèmes généraux de la vie sur le campus (logement, restauration, contact avec les objecteurs de l'Association, accès des locaux, accès au sein du quartier de La Source) et enfin les problèmes d'emploi avec à la fois des représentants des institutions concernées et des entreprises. Par ailleurs, nous avons explicitement souhaité que chacune des tables rondes, animées par Véronique Campan, professeur à l'université d'Orléans, comprenne une ou deux personnes handicapées afin que notre réflexion soit nourrie par ceux qui vivent la réalité du terrain.

Enfin, dans le cadre des activités culturelles de l'Université, le chœur de l'Université et l'orchestre universitaire d'Orléans, avec le soutien de l'association Opus Campus, nous invitent ce soir à un concert en l'église Saint-Pierre-du-Martroi à 20 heures 30 précises. Qu'il s'agisse de l'orchestre

universitaire, du chœur de l'Université et de l'association Opus Campus, ils ont d'emblée souscrit à notre projet, et c'est avec conviction qu'ils auront à cœur de clôturer cette journée. Ils interpréteront, entre autres, la messe du couronnement de Mozart.

Pour conclure, je voudrais remercier les personnalités présentes sur cette tribune d'avoir accepté de prononcer une allocution de bienvenue. Je suis profondément heureux de pouvoir dire qu'il a été aisé d'obtenir votre contribution, ce qui montre la pertinence du sujet et l'intérêt personnel que vous lui portez. Un grand merci aussi à nos partenaires pour ce colloque : l'Université, le CROUS, la ville d'Orléans et la Caisse d'épargne Val-de-France orléanais. Je voudrais aussi remercier monsieur Ostrowetsky et monsieur Reynaud, mes deux prédécesseurs, d'avoir très largement contribué, grâce à leur action, à ce que la place des étudiants handicapés soit mieux reconnue, tous les membres du bureau d'Etudihand'Orléans et mes collaborateurs aujourd'hui présents - Antoine Geslin et Yann Meray - ou qui ont dû quitter l'Association, pour l'aide efficace qu'ils ont fournie pour que cette journée se déroule au mieux pour les participants, et surtout pour qu'elle permette d'initier une réflexion et de formuler des propositions concrètes à nos interlocuteurs.

Enfin, je remercie toutes les personnes présentes et les organismes qu'elles représentent. D'ailleurs, il pourrait être opportun d'intensifier les rencontres organisées au ministère de l'Education nationale entre les différents services universitaires d'accueil des étudiants handicapés afin de nous permettre de mieux nous connaître et d'échanger sur nos pratiques.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans

Monsieur le Préfet, Madame le Recteur, Monsieur le Président de l'Université, Monsieur le Président d'Etudihand'Orléans, Mesdames et Messieurs,

J'ai quelque scrupule, vous le comprendrez bien, à ajouter des paroles à tout ce qui a été excellemment dit par les orateurs précédents.

Aussi, je me bornerai à quelques mots, d'abord pour vous dire combien nous devons être heureux d'accueillir ce colloque à Orléans. Si nous l'accueillons, c'est parce que cette association orléanaise a « marqué des points ». Elle s'est affirmée peu à peu, elle a fait beaucoup de travail et je voulais en féliciter tous ses acteurs, deux tout particulièrement. D'abord, monsieur Henri Ostrowetsky, président fondateur, et qui a posé le problème il y a quelques années ; je crois que Henri Ostrowetsky et toute son équipe ont été parmi les premiers à s'intéresser à ces questions dans les universités françaises. C'est ainsi que cette association a vu le jour. Je voudrais aussi féliciter monsieur Gendron qui a pris le relais avec beaucoup de dynamisme, de fougue et d'enthousiasme. Je voulais d'autant plus vous en féliciter qu'il est remarquable de voir la manière dont vous êtes capable de soulever des montagnes par la force de la volonté. Par ailleurs, la ville d'Orléans se sent très impliquée dans vos actions.

Plusieurs adjoints sont ici présents : Marie-Madeleine Mialot assiste à ce colloque ; Monique Henri, responsable du quartier de La Source ; Jean-Claude Maurizot, chargé des universités ; Michel Brard, chargé des handicapés, participeront aux débats de cet après-midi. Ce dernier anime, par ailleurs, la commission extra-municipale aux personnes handicapées dont monsieur Gendron a bien voulu parler. Cette commission est un grand projet pour la ville d'Orléans et au-delà. Je le dis souvent, et je vais le dire de nouveau ici, je suis frappé chaque jour de ce que les travaux de cette commission extra-municipale sont bons pour l'ensemble des personnes handicapées même si, bien sûr, toutes les actions restent insuffisantes ; mais les

propositions de cette commission favorisent en réalité la société tout entière, c'est-à-dire l'ensemble des Orléanais. Nos villes ne sont pas toujours très conviviales, et elles le sont de moins en moins depuis quelques années - notamment depuis la guerre. On ne peut pas dire que ces villes aient été conçues pour que les habitants puissent s'y déplacer très facilement et s'y rencontrer (la convivialité n'y est donc pas favorisée).

Dans le même ordre d'idée, l'installation de domaines universitaires très loin des centres ville, sans qu'on ait prévu les moyens de transport adaptés, ne contribue pas à ce que les étudiants viennent en centre ville. De plus, le fait qu'on ait construit les universités selon des principes architecturaux, qui ont privilégié un certain nombre de formes, ne facilite pas les choses. Alors, vous le savez, et monsieur Gendron a bien voulu en parler et je l'en remercie, nous avons bien des projets à Orléans, et notamment le projet de tramway qui nous a valu récemment quelque prix, notamment le prix des usagers des transports que nous partageons avec la ville de Montpellier. Si nous avons décidé de nous lancer dans cette grande aventure du tramway, c'est parce que nous sommes absolument persuadés que le « tout automobile » ne crée pas la meilleure accessibilité, la meilleure convivialité et finalement le meilleur usage de l'espace public. Nous pensons aussi qu'il y a bien d'autres formes de transport et de déplacement, naturellement plus accessibles, moins polluants, permettant de transporter plus de gens sur un même espace dans de meilleures conditions.

Le projet de tramway est aussi un projet d'urbanisme consistant à relier des espaces publics dispersés dans l'agglomération orléanaise, laquelle est similaire, somme toute, à beaucoup d'autres :

- une université à 12,5 km du centre ville, les chèques postaux – 2 400 salariés –, à la même distance, l'hôpital avec beaucoup de salariés, des grands centres de recherche – le CNRS, le BRGM, l'INRA, l'ORSTOM – demain, des centaines d'entreprises... Ce projet de mise en service du tramway, nous souhaitons aussi le faire avec vous et avec votre association. Nous ne pourrions le réussir qu'avec votre concours.

Un dernier mot pour vous dire qu'au-delà de toutes les questions traitées, l'accessibilité, la circulation, le transport, la conception des logements et les bâtiments publics, il y a, au cœur de notre rencontre aujourd'hui, la question tout à fait centrale de l'emploi.

Je suis, pour ma part, persuadé qu'il est illusoire et irrationnel d'attendre que le plein-emploi soit une résultante naturelle et évidente provenant spontanément de l'addition des initiatives individuelles et du mouvement spontané de l'économie. Nous avons vécu quelques années pendant lesquelles le mouvement spontané de l'économie créait le plein-emploi. Aujourd'hui, nous sommes dans un autre contexte marqué par une politique de gains de productivité immenses, et par le développement de la mondialisation. Je suis persuadé que, pour une très longue période peut-être, il sera difficile d'atteindre le plein-emploi : le droit à l'emploi pour tous semble menacé. Dès lors, il importe de mieux maîtriser, de mieux organiser, de gérer la possibilité pour la société, de faire en sorte que chaque individu puisse apporter une valeur socialement utile à la collectivité. Ceci n'arrivera pas sans une certaine volonté politique et, en toute hypothèse, la croissance économique ne suffira pas à résoudre cette question. Il convient donc d'appliquer notre intelligence pour faire en sorte que nous n'ayons pas quatre à cinq millions de personnes sans emploi ou avec un emploi précaire. Cette situation n'est pas inévitable ; cette division entre le travail et le non-travail semble pour le moins inacceptable. Nous avons donc besoin du concours de tous pour résoudre cette question, et en particulier de celui des universitaires et des chercheurs.

En conclusion, je veux souhaiter un bon travail ici, dans cette excellente faculté de droit (excellentes sont aussi les facultés de lettres et de sciences, chères à mon cœur, la faculté des sports, l'IUT, les deux IUP, sans oublier les deux écoles d'ingénieurs, fort heureusement intégrées dans cette université).

Merci à tous et bonne journée.

Nicole Caverivière-Ferrier, recteur de l'académie d'Orléans-Tours

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de l'université d'Orléans-Tours, Monsieur le Directeur du CROUS, Monsieur le Président d'Etudihand'Orléans, Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir et émotion que je me trouve parmi vous aujourd'hui pour ouvrir ce colloque sur « L'insertion des étudiants handicapés à l'université d'Orléans ». L'accueil et l'intégration des élèves, puis des étudiants handicapés, constituent à mes yeux une des missions les plus motivantes du système éducatif dont le noble objectif est de donner à chacun une place dans la société et dans la vie.

Je voudrais sans attendre saluer l'action des concepteurs de ce colloque, organisé à l'occasion du quinzième anniversaire du Service universitaire d'accueil et de coordination des étudiants handicapés. Que soit sincèrement remercié le directeur de ce service, monsieur Bruno Gendron, qui est aussi le président de l'association Etudihand'Orléans, et qui œuvre avec générosité et dévouement à l'intégration des étudiants handicapés. Je tiens également à rendre hommage à monsieur Billard, président de l'université d'Orléans, particulièrement sensible à cette démarche et attentif aux actions menées dans ce cadre. Que soit aussi sincèrement remercié monsieur Fournel, directeur du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, qui participe activement à toutes les opérations entreprises dans ce domaine.

Je remercie pour leur présence tous les participants de ce colloque, qui s'attachent à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants handicapés, grâce à leurs réflexions, leurs expériences, leurs actions. Je veux nommer l'ensemble des universités de France et de leurs services d'accueil et de coordination des étudiants handicapés, les organismes œuvrant à leur insertion professionnelle, les responsables des résidences et restaurants universitaires de la région Centre, la cellule académique pour l'Intégration des handicapés, l'ensemble des proviseurs des lycées de la région, les enseignants de l'université d'Orléans. Je remercie aussi les associations nationales

de personnes handicapées, l'ensemble des associations du Loiret, les entreprises, les institutions locales et régionales, les collectivités territoriales du département et de la région Centre qui jouent un rôle fondamental dans l'aménagement spécifique des locaux. Enfin, ce colloque serait incomplet s'il n'était pas émaillé de témoignages concrets : que soient donc chaleureusement remerciés les étudiants, anciens et actuels, qui sont venus pour évoquer leur expérience personnelle.

Les trois tables rondes qui structurent ce colloque vous inviteront à réfléchir sur les enseignements proposés, la vie quotidienne et les débouchés professionnels. Ces spécificités de la vie estudiantine génèrent à la fois des espérances et des difficultés pour les étudiants handicapés.

Plus que jamais, la vie des étudiants sur un campus ne peut se réduire à l'acquisition de savoirs. La liberté, le cadre beaucoup plus souple qu'offre l'université, par rapport aux établissements du second degré, impliquent l'organisation d'une existence commune, notamment sur le campus d'Orléans, excentré géographiquement. Or, l'intégration des étudiants handicapés passe par la participation à cette vie et exige de leur part un grand effort d'autonomie. Les dimensions des différentes facultés, la variété des cours et la souplesse des cursus rendent plus rare la solidarité qui pouvait naître au lycée entre les élèves d'une même classe. L'indépendance dont bénéficient les étudiants peut présenter, pour ceux d'entre eux qui sont handicapés, une menace d'isolement dont ils ont naturellement tendance à pâtir. C'est pour cela que leur insertion à l'université nécessite l'attention, l'aide et les efforts des personnels, des enseignants, des autres étudiants et des associations spécialisées comme le Service universitaire d'accueil et de coordination et Etudihand'Orléans, que j'ai déjà eu le plaisir d'évoquer. Vous tous ici avez à cœur, et je vous en remercie, d'analyser leur situation, de recenser les obstacles qu'ils rencontrent, de coordonner les différentes actions menées en leur faveur pour sans cesse améliorer leurs conditions de vie, sans toutefois les desservir en les protégeant à outrance. Les conclusions de vos travaux me semblent donc fondamentales pour guider les étudiants han-

dicapés sur le chemin d'une autonomie optimale qui, à la fois, les impliquera plus dans la vie du campus, leur permettra de mieux profiter des enseignements dispensés, et les préparera à aborder dans de meilleures conditions la vie sociale.

Une autre préoccupation s'impose à votre réflexion : le désir d'assurer des débouchés professionnels aux jeunes diplômés handicapés. Les concours de recrutement aux différentes fonctions exercées dans les établissements dépendant du ministère de l'Education nationale et l'accès des handicapés à la fonction publique font déjà l'objet, vous le savez, de lois et de décrets. Mais il convient de diversifier encore les emplois proposés pour offrir aux personnes handicapées le choix d'un métier en accord avec leurs aptitudes et leurs goûts. Ainsi, elles pourront s'épanouir dans une profession qu'elles aimeront et pour laquelle elles auront été formées. Des progrès spectaculaires ont été accomplis pendant ces vingt dernières années, mais je sais que des efforts restent à faire. Il faut encore élargir et améliorer le champ de formation en finançant, par exemple, celle des enseignants handicapés dans le supérieur et continuer à favoriser l'intégration et l'accomplissement personnel des personnes handicapées dans leur milieu professionnel. La concertation, la souplesse, l'adaptabilité et l'imagination sont les qualités nécessaires aux différents formateurs et professionnels pour prétendre à une évolution en ce domaine. J'attends beaucoup des échanges de vos expériences et de vos suggestions à ce sujet car vos témoignages seront, j'en suis sûre, garants de renouveau et de progrès.

Ce colloque ne se satisfera pas d'évoquer les difficultés des étudiants handicapés et de leur proposer des solutions, il rappellera cette évidence essentielle et parfois oubliée : l'esprit de l'université peut retirer de nombreux enrichissements de l'accueil et de l'intégration en son sein des étudiants handicapés.

Fidèle à son étymologie, l'université se doit d'être ouverte à tous et d'offrir à chacun le même droit au savoir. Souvenons-nous que « *univer-*

sus » signifie « *total, qui s'étend à tout* ». Par ailleurs, la noble mission de l'Education nationale consiste à donner à chacun l'opportunité d'acquérir des connaissances, de développer ses capacités et ses savoir-faire pour rendre possible l'épanouissement d'une personnalité particulière. Par son souci d'équité et par sa capacité d'adaptation, l'université, comme les premier et second degrés, doit donc montrer l'exemple de l'insertion des handicapés dans la société. Ils ont récemment pris conscience des atouts qu'elle leur offre, puisque le nombre d'étudiants handicapés fréquentant l'université d'Orléans a doublé entre 1990 et 1995. Cette augmentation sensible est due à l'action volontariste d'un grand nombre de présidents d'université et de responsables de l'accueil des étudiants handicapés, qui ont activement appliqué la politique d'intégration conduite par le ministère de l'Education nationale depuis plusieurs années.

L'extension des effectifs provient également de la meilleure diffusion, dans les lycées, des informations sur les possibilités d'accueil offertes par les différentes facultés aux étudiants handicapés. Enfin, nous devons cette évolution au resserrement des liens entre l'université et les associations de personnes handicapées ainsi que les collectivités locales. Je voudrais saluer, à cet égard, les efforts accomplis pour favoriser l'accès des locaux et l'acquisition de matériel spécifique. Ce sont des données fondamentales sans lesquelles il ne peut exister d'intégration digne de ce nom. A ces éléments, s'ajoutent les aménagements pédagogiques comme le temps majoré pour les examens, les systèmes de tutorat qui incarnent matériellement l'élan généreux et humaniste, constitutif de la démarche éducative ouverte à tous et qui s'efforce de s'adapter à tous.

« *Il n'y a pas de moule unique* », rappelle le Nouveau Contrat pour l'école. En s'ouvrant à toutes les différences, l'université, dans le prolongement de l'école, du collège et du lycée, donne vie à cette affirmation fort juste. Lieu de rencontre entre les cultures, les personnalités et les milieux différents, l'université enrichit chaque étudiant des particularités des autres. Ainsi, les handicapés qui fréquentent l'université sont confrontés au groupe,

aux lois de l'existence commune, et apprennent progressivement à assumer leur différence et à vivre avec les autres en la gérant au mieux. Cette expérience, parfois douloureuse au départ, ne peut que structurer leur personnalité et présente donc des potentialités éducatives et thérapeutiques.

Quant aux étudiants, ils s'habituent, grâce à la présence dans leur entourage de handicapés, à écouter plus attentivement les autres, prennent conscience de leurs besoins et acquièrent une certaine délicatesse dans leurs relations avec eux. Cette confrontation au handicap constitue une expérience vivante et marquante qui parfait avec force leur apprentissage de la citoyenneté en les initiant à l'entraide et au respect d'autrui. L'insertion des étudiants handicapés donne lieu à une véritable école de la tolérance. Elle révèle que les relations humaines reposent, par-delà l'aspect physique, sur la perception de l'intériorité de chaque être, sur ce qui fait sa richesse propre. Aussi les étudiants sont-ils amenés à renouer avec la sensation que, au-delà des différences, il existe une nature commune à l'humanité tout entière, comme l'avait déjà remarqué Tércence, qui affirmait dcs le II^e siècle avant Jésus-Christ : « *Je suis homme : rien de ce qui est humain ne m'est étranger* ». Outre cette ouverture d'esprit, garante de progrès et de générosité, les efforts des handicapés, pour surmonter avec succès les obstacles du cursus universitaire, mettent en valeur la dimension formatrice des études supérieures qui, pour eux plus que pour tout autre, sont une initiation à la vie. Leur volonté, leur force de caractère et leur désir de réussir les élèvent au rang de modèles et ancrent avec netteté la formation universitaire dans la réalité d'une existence et d'une profession.

Si l'accès des handicapés à l'université est pour eux un gage optimiste d'avenir et d'intégration à la société, elle offre également à tous les étudiants un apprentissage essentiel : celui du véritable humanisme.

Ce colloque montrera, par la variété des interventions prévues aujourd'hui, combien l'université et les étudiants handicapés peuvent s'enrichir mutuellement. Je vous renouvelle mes remerciements, à vous tous qui allez

faire de cette journée le ferment de nombreuses actions futures, prouvant que l'Education nationale est avant tout un service public, c'est-à-dire, comme y insiste son étymologie, au service de tous. Je vous souhaite donc un excellent travail, pour que soient multipliés et approfondis les efforts déjà accomplis. Aussi ai-je envie de paraphraser Verlaine : « *La route est droite et (nous n'avons) qu'à monter.* »

Bernard Gérard, préfet de Région

Mesdames et Messieurs,

A l'occasion d'un rassemblement d'intérêt national organisé à Orléans, nous sommes heureux de nous y associer et de tenir des propos de convenue sur le sujet abordé. Mais quand il s'agit de la question de « L'insertion des étudiants handicapés : du diplôme à l'emploi », il faut être très attentif aux propos que nous tenons. Je crois que nous n'avons pas le droit de tricher ; il faut essayer d'être transparent et positif, et ne pas chercher à traiter le sujet et à l'évacuer rapidement ensuite.

Lorsque j'étais petit enfant, j'habitais dans l'Ouest de la France (je ne serai pas plus précis car mes propos ne sont pas très sympathiques pour cette région). Au moment des travaux de moisson, je découvrais que, derrière la haie, il y avait une petite charrette. Je demandais plusieurs fois, en vain, à ma mère, qui était derrière cette haie. Tout mon entourage détournait le regard. Et pourtant, derrière cette haie, il y avait une personne handicapée de notre famille que l'on ne montrait pas.

Aujourd'hui, nous pouvons nous rassurer : nous sommes dans un pays de l'Union européenne où, il me semble, la notion d'obligation, de solidarité à l'endroit des personnes handicapées est reconnue. La valeur d'un Etat peut se mesurer à travers sa capacité à régler les problèmes des membres de la

collectivité les plus déficients. La France peut, non pas être fière, mais n'a pas, à l'inverse, à avoir honte de ce qui a été fait. Pour ma part, ayant parcouru beaucoup d'autres pays, je constate que le nôtre remplit, de manière satisfaisante, son obligation de solidarité. Au demeurant, les personnes handicapées attendent bien davantage que le simple respect de cette obligation : leur présence doit atteindre profondément la conscience, non seulement des parents, des familles, des jeunes et des moins jeunes touchés par le handicap, mais aussi les autres. Cette prise de conscience dynamise notamment le mouvement associatif, orienté vers une action et amène probablement à une sorte de sérénité à laquelle tout le monde n'accède pas, et c'est heureux.

Dans le Loiret, qui compte environ 600 000 habitants, 14 000 bénéficient d'une Invalidité partielle permanente de plus de 10 %, 6 000 sont reconnus par la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, 4 000 reçoivent une allocation aux adultes handicapés. Le Plan départemental d'insertion des travailleurs handicapés 1996 rassemble, quant à lui, tous les acteurs de l'insertion professionnelle. Le Conseil général adopte une politique cohérente en direction des personnes handicapées. La ville d'Orléans ainsi que les autres communes portent une attention toute particulière sur ces problèmes. A l'université d'Orléans, l'association Etudi-hand'Orléans fête ses quinze années, un 15 novembre. Avec toutes ces actions, la tentation est forte de se dire que tout le travail est accompli. En fait, il n'en est rien. Les conditions sont simplement réunies pour faire mieux qu'ailleurs, mieux demain qu'hier, et ce sans dramatiser la situation.

Au début de mon propos, j'évoquais cette sorte de sanction d'une société maladroite - le mot est faible - par la présence du handicap, rappel de nos dérives. Encore aujourd'hui, quand je parle de sécurité routière, je rappelle souvent que, dans le département du Loiret, nous générons plus de 200 handicapés physiques par trimestre, certains provisoires, certains définitifs. Nous ne voulons pas regarder cette situation en face.

Monsieur Gendron, j'ai écouté avec attention tout ce que vous avez avancé ; il faut reconnaître que l'obligation légale qui est faite aux entreprises n'est pas toujours respectée en une période où l'on parle plus de destruction d'emplois que de création. Dans des moments pessimistes, je crois que, certes, ces emplois sont rares mais ils existent. Par moment, j'ai le sentiment que l'on entretient, à un certain niveau, la culture du non-emploi, du sans-emploi. Les destructions d'emploi qu'ont pu générer le progrès, les regroupements d'entreprises, l'obligation d'être compétitif dans un environnement économique marqué par la mondialisation sont indispensables à un vieux pays comme le nôtre. Il faut sans doute se garder de tout pessimisme mais être très attentif : l'avenir de notre économie, et donc de la richesse, de notre vieux pays passe sans doute par la considération de l'emploi minimum. Nécessité est faite d'assurer une plus grande présence de l'emploi dans les préoccupations des responsables à tous les niveaux. Il y a sans doute encore des emplois qui peuvent être développés dans notre société sans doute parce que nous les avons négligés et dépréciés.

Notre société française a été très dure, exigeante, ambitieuse, élitiste sur la qualité de ces emplois. Quant aux Anglo-Saxons, ils ont préservé des emplois parfaitement nobles que sont les emplois de proximité, dont la nécessité n'échappe pas aux personnes handicapées. Malheureusement, nous n'avons pas voulu faire, de ces emplois de proximité, un métier : s'occuper et être au service des autres a été considéré comme une dégradation. Dès lors, pour un certain nombre d'entre eux, ces emplois ont été confiés parfois à des travailleurs immigrés. C'est dans ce contexte qu'il faut aborder les questions de l'emploi pour ceux qui ont des déficiences.

L'université permet, entre autres, que les personnes handicapées soient mieux reconnues à travers une solide formation et ce au même titre que les personnes valides. C'est pour moi le premier postulat conduisant à une insertion sociale et professionnelle réussie. Ensuite, vous avez raison, monsieur Gendron, il faut veiller à ce que la loi soit appliquée et j'en suis parfaitement responsable. Je connais l'association Prométhée Orléans-

Loiret, j'ai connu ailleurs d'autres associations, j'en ai parlé avec l'union patronale du Loiret. Croyez-moi, c'est ma présence auprès de ces instances qui permet d'insister sur ces points. Cependant, il n'y a pas que l'emploi industriel, il y a aussi tous les autres. Il y a un choix à faire (j'y reviendrai dans ma conclusion).

Pour l'heure, j'affirme que les services de la Préfecture ainsi que votre association et le Service d'accueil et de coordination des étudiants handicapés doivent travailler ensemble. L'Etat, à travers ses gouvernements successifs, a assumé, depuis longtemps, une grande part de sa responsabilité. Cela étant, il n'est pas un employeur modèle, encore moins dans la période actuelle. En effet, la politique de réduction de l'emploi dans la fonction publique, politique au demeurant logique compte tenu des contraintes économiques qui pèsent sur la France, n'est pas favorable aux personnes handicapées. Bien que théoriquement obligés à employer 6 % de bénéficiaires de la loi du 10 juillet 1987 dans la fonction publique, nous n'assumons pas nos responsabilités en la matière. Je dois d'ailleurs reconnaître qu'à la préfecture d'Orléans, vieux bâtiment extrêmement noble, la voie commune d'accès aux bureaux n'est pas utilisable par les personnes handicapées. Il y a des voies particulières. N'est-ce pas là une manière de les mettre à l'écart ?

Cependant, il est possible d'ouvrir de manière considérable l'espoir : je veux, pour ce faire, de nouveau relater une expérience personnelle. Que représente le travailleur, le collègue victime d'une déficience à l'intérieur de l'entreprise ? Pour ceux - et j'espère qu'ils sont nombreux - qui ont éprouvé cette présence, il y a une véritable transformation de l'équipe de travail.

Il en est de même d'ailleurs, à l'intérieur d'une famille : se rassemble autour de la personne déficiente tout ce qu'il y a de meilleur parmi les membres de cette famille. Dans l'entreprise, le déficient, après avoir surpris, après avoir été, je dirais, presque flatté par l'attention, comme s'il s'agissait d'un devoir quelque peu forcé, s'intègre et nous intègre ; il faut voir le regard de ce jeune ou de ce moins jeune qui est complètement à l'aise dans son

environnement de travail, qui l'assume, et dont on a oublié les difficultés de langage ou de mobilité, dont on a oublié en somme qu'il était une personne handicapée. Ces situations existent et elles sont bénéfiques, notamment dans nos sociétés d'aujourd'hui où nous ne regardons que nous-mêmes, victimes en quelque sorte d'un certain « nombrilisme ». Dans notre société, c'est peut-être l'entrée d'un déficient dans la cellule familiale, dans l'entreprise qui apportent plus que beaucoup d'autres choses. Sachez-le, gens déficients, qu'un certain nombre de non-déficients ont accédé, grâce à vous, à un esprit d'entreprise au sens le plus positif du terme car votre présence constitue pour nous une forme de mobilisation ; or, aucune entreprise ne fonctionne aujourd'hui sans cette mobilisation, sans motivation et sans esprit d'équipe. Vous avez été parfois, et vous serez toujours, là où vous êtes, des catalyseurs.

Enfin, cette journée se situe peut-être à un moment important. La morosité ambiante, même si certains d'entre nous sont privilégiés, nous conduit à nous appesantir sur nos difficultés, à cultiver la résignation et le renoncement au combat. On en vient même à parler des nouveaux handicapés de notre société. Laissons à part, si vous le voulez bien, les pathologies de notre société d'aujourd'hui et gardons au terme de handicap ce qu'il représente et a toujours représenté. Il s'agit là de déficiences physiques ou mentales complètement indépendantes de toute volonté. Défendons cette conception du handicap, sans la surestimer par rapport aux difficultés du moment, mais gardons-lui la place qu'elle mérite. En effet, pour les handicapés, le combat est largement plus difficile. Il est un combat quotidien contre sa déficience (bien souvent, nous esquivons cette donnée ; nous ne pouvons même pas éprouver ces difficultés). Dans ce monde difficile pour tous, et notamment vis-à-vis de l'emploi, le second combat à mener pour les déficients est celui de la formation, de l'intégration et de l'insertion. Alors, ne mélangeons pas les genres : rappelez bien dans cette journée que le handicap dont vous parlez était handicap d'hier, d'aujourd'hui et j'ai peur de demain.

En conclusion, nous n'avons pas simplement un devoir d'assistance, de solidarité. Il faut que ce soit plus qu'un devoir. C'est, chez nous, une obligation d'intégration personnelle, de prise en compte des difficultés pour tenter de les corriger et de les réduire. Nous devons, tous les jours, parce que nous sommes habitués à l'oubli des difficultés des autres, mener le combat pour ces personnes en situation plus difficile que les autres. C'est une obligation, pour nous, gens valides. Elle n'est pas naturelle pour la plupart d'entre nous.

Monsieur Gendron, quand vous le souhaiterez, nous pouvons, au plan régional, non pas créer un groupe de travail ou une commission, mais nous réunir avec les personnes que vous souhaitez (nous restreindrons le nombre de personnes présentes à cette réunion). Il faut en effet faire le point, sans complaisance, sur la situation actuelle des personnes handicapées. Je souhaite cette réunion avec vous. Je préfère à la limite votre langage, j'allais dire votre regard, Monsieur Gendron, comme si vous pouviez nous traverser, don que nous ne possédons pas. Je suis là, à votre disposition.

Mesdames, Messieurs, j'ai peut-être été un peu trop long et je tenais simplement à participer, à ma façon, à ce qu'il me semble être important de dire sur le sujet que vous allez traiter aujourd'hui. Merci d'être là. Vous auriez mérité les uns et les autres d'être 100, 200, 300, 1 000, mais ces réunions sont beaucoup plus riches lorsqu'elles sont constituées de gens comme vous, très divers, qui se rassemblent dans des tables rondes.

Je serai, Monsieur Gendron, Mesdames et Messieurs, très heureux de connaître vos conclusions et surtout d'en appliquer la partie qui pourrait me concerner.

Chapitre 2

Les aspects pédagogiques de l'insertion des étudiants handicapés

Interventions liminaires

*Henri Ostrowetsky, premier président de l'association
Etudihand'Orléans*

Premier président et fondateur de l'Association pour l'aide, l'accueil et l'insertion des étudiants handicapés à l'université d'Orléans ¹.

Bruno Gendron m'a demandé de vous faire un petit résumé concernant l'histoire de l'Association et du Service d'accueil des étudiants handicapés. La difficulté est de ne pas apparaître trop passiste. Je vais donc essayer de manière concise, et peut-être un peu rapide par moment, de vous raconter son histoire sans qu'on en fasse toute une histoire.

Le contexte dans lequel la cellule d'accueil a été créée se présente de la manière suivante : il s'agit de construire un projet d'accueil et d'intégration organisé et structuré des étudiants handicapés à l'université d'Orléans. Cette démarche sera entreprise en septembre 1981 et sa réalisation concrète aura lieu à la rentrée universitaire de 1982 et concernera neuf étudiants. Ce fort besoin social, national, est grandement ressenti et exprimé si bien que monsieur Nourisson, alors directeur des enseignements supérieurs, envoie la première circulaire reçue le 3 décembre 1981 par le président de l'Université de l'époque, monsieur André Barassin. Cette circulaire fait savoir que le ministère de l'Éducation nationale entend faciliter l'accès des étudiants handicapés aux établissements d'enseignement supérieur. Cette volonté poli-

¹ Cette association a été rebaptisée Etudihand'Orléans depuis le 12 février 1996.

tique du sommet rencontre donc celle mise en œuvre à Orléans trois mois plus tôt.

Concernant la genèse du projet à Orléans, et sans chercher à être exhaustif, disons que monsieur André Barassin accepte d'emblée l'idée d'un tel projet. Dès lors, une période intense de consultations et de réunions, d'abord limitées à l'université et à ses différents services, auxquels se joint le CROUS ², s'ajoute ensuite une série de réunions rassemblant les élus et les plus hauts responsables des collectivités locales et régionales ainsi que des organismes sociaux importants et les dirigeants des associations de personnes handicapées concernées.

Ces partenaires sont convaincus du bien-fondé de ce projet et nous accordent des aides financières, matérielles et participatives au fonctionnement de cette cellule d'accueil. Ces réunions constitutives seront suivies à un rythme rapide par des réunions plus spécialisées, permettant d'étudier et de proposer la mise en œuvre des solutions progressives et pragmatiques qui découlent des objectifs fondateurs de ce projet. De nombreux acteurs de cette période sont toujours présents, soit au bureau, soit au conseil d'administration de notre structure. Je voudrais me permettre, bien que la personnalisation ne me corresponde pas beaucoup, de citer quelques noms de ceux qui, depuis le début, sont encore des militants : madame Lauvergeon qui était assistante sociale du CROUS et qui a été très vite vice-présidente de l'Association, et qui est toujours assidûment présente au bureau ; madame Besson, aujourd'hui vice-présidente de cette association et qui représente le Centre de médecine préventive avec une collègue, madame Daubin, aujourd'hui partie de l'Association ; madame Avol qui, parmi les IATOSS ³, a été d'un dévouement exemplaire... ; monsieur Bellevrat, directeur du centre de

² Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

³ Ingénieur, administratif, technicien et ouvrier de services.

soins de La Bolière, et qui a été le premier trésorier ô combien efficace de notre association ; et monsieur Reynaud qui, lorsque je suis parti à la retraite, m'a succédé (je crois qu'il a accompli cette tâche avec un extrême dévouement).

Concernant les objectifs qui étaient les nôtres et qui, je pense, sont toujours d'actualité, ils étaient et sont les suivants :

- ni ghetto, ni université spécialisée, mais il s'agissait de faire en sorte que les étudiants handicapés soient des étudiants parmi d'autres étudiants, la pédagogie devant rester la même pour tous ;
- ne pas permettre un enseignement dénaturé et incomplet ;
- la réussite des étudiants aux examens doit être due à leur seul travail ;
- ni maternage, ni superprotection, ni traitement de faveur tout en tenant compte de leurs difficultés.

Le rôle de l'Association consistera donc, et consiste toujours, à gommer les obstacles matériels, administratifs, psychologiques et pédagogiques qui gênent l'intégration des étudiants handicapés au sein de l'université.

La réalisation de ces objectifs nécessite deux types principaux d'aides : l'une physique et matérielle, l'autre pédagogique. Ces deux types d'aide font d'ailleurs précisément l'objet des deux tables rondes de ce colloque.

Pour conclure, pendant les premières années, le but ultime de l'accueil a été de faire des étudiants handicapés, des usagers ordinaires de l'université et non des usagers spéciaux à caractère exceptionnel. Cependant, sous l'effet conjugué de la crise encore plus sensible pour les handicapés et de la prise de responsabilité au sein de l'Association et du Service par un certain nombre d'étudiants appartenant aux générations ayant terminé leurs études, le but initial, tout en demeurant toujours autant d'actualité, s'est étoffé d'un volet supplémentaire, celui de l'emploi. C'est le thème de la troisième table ronde de ce colloque.

Serge Averbouh, ministère de l'Éducation nationale, Direction générale de l'enseignement supérieur, bureau de la Vie étudiante

Nous sommes venus du Ministère pour rendre hommage à Bruno Gendron pour le travail qu'il a accompli ainsi qu'à l'Association qu'il anime. Au sein du Ministère, la sous-direction de la Vie étudiante est tout à fait partie prenante d'une meilleure prise en charge des étudiants handicapés. Au sein de ce ministère, je suis en charge depuis quelques années de ce problème. Je crois que des progrès notables ont été accomplis même si certains d'entre vous considèrent qu'ils ne sont pas assez rapides.

Parmi les réalisations à signaler, indiquons la nomination, par les présidents des universités, d'un responsable de l'accueil des étudiants handicapés dans chacune d'elles. Dans un certain nombre de cas, il y a un véritable service comme à Paris VI et VII, à Grenoble (monsieur Claude Charlon est animateur de ce service, il est ici présent).

Ces responsables ont effectué un véritable travail de sensibilisation des professeurs, de tout le personnel des universités.

Nous avons aussi pensé aux étudiants sourds (et je vois qu'il y a un interprète en langue des signes dans cette salle). La poursuite des études pour ces personnes nécessite certaines adaptations pour la traduction en langue des signes ou en langage parlé complété, des moyens de communication impliquant un aménagement technique. Une circulaire est d'ailleurs parue sur ce point prévoyant, en outre, une prise en charge financière.

Nous avons constitué plusieurs groupes de travail portant notamment sur les examens (nous avons travaillé sur ce point avec monsieur Ostrowetsky). Une circulaire parue en 1987 portait sur les examens dans l'enseignement supérieur. Nous avons, depuis, repensé cette circulaire car elle n'est pas compatible avec celle qui portait sur les examens de niveau inférieur. Une nouvelle circulaire a donc vu le jour en 1994. Elle permet aux étudiants handicapés de passer leurs examens dans les meilleures conditions

possibles. De plus, elle est suffisamment ouverte pour laisser aux universités le soin d'aménager les examens en fonction des contingences locales, mais ce, dans un souci d'équité.

Nous réunissons chaque année l'ensemble des services d'accueil. En 1997, cette réunion aura lieu à Grenoble les 30 et 31 janvier. Nous y parlerons de l'accessibilité aussi bien physique, pédagogique dans un sens très large, que des difficultés à organiser les examens.

Nous avons le projet de réfléchir sur la nécessité de créer, dans chaque université, un véritable service d'accueil avec des possibilités de décharge totale ou partielle. Ce projet vaudrait pour les universités qui accueillent un grand nombre d'étudiants handicapés. Enfin, une réalisation doit être signalée : la parution du livre sur l'accueil des étudiants handicapés, université par université, présenté sous forme d'un tableau des aides qu'il est possible de trouver ou non dans chacune d'elles. Un autre ouvrage réalisé par un petit groupe de travail a été également publié : *Etudiants handicapés : lois, décrets, circulaires*. Malheureusement ce second document, qui a connu un très grand succès, est épuisé. Enfin, le Ministère vient de publier la septième édition de l'*annuaire des responsables de l'accueil des étudiants handicapés* disponible en braille sur demande. Une édition sur disquette est disponible avec sortie braille possible.

Sachez que nous resterons avec vous pendant toute la durée de vos travaux et que nous rendrons compte des principales conclusions au ministère de l'Education nationale. Je vous souhaite une très bonne journée.

Compte rendu de la table ronde n° 1

Présentation des intervenants

François Babinet : Vice-Doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion, université d'Orléans.

André Barassin : Directeur de la faculté des sciences, université d'Orléans.

Florent Blanvillain : Etudiant, département informatique, Institut universitaire de technologie, université d'Orléans.

Claude Charlon : Directeur du Service d'accueil de l'université de Grenoble.

Jean-Pierre Coic : Directeur de l'Institut universitaire de technologie, université d'Orléans.

Michèle Desbordes : Directeur du Service commun de la documentation, université d'Orléans.

Sylvain Hurault : Etudiant en histoire, faculté des lettres, université d'Orléans.

Joël Mirloup : Directeur de la faculté des lettres, langues et sciences humaines, université d'Orléans.

Actuellement, parmi l'ensemble des étudiants inscrits dans les universités françaises, un sur mille est porteur d'un handicap. C'est pourquoi la question de l'insertion des étudiants handicapés se pose avec une particulière acuité d'autant que la loi d'orientation, en faveur des personnes handicapées, du 30 juin 1975 érige comme obligation nationale l'éducation des personnes handicapées, si possible en milieu ordinaire. Dès lors, deux nécessités se font jour :

- continuer à mettre en place des actions concrètes d'aide à l'insertion des étudiants handicapés ;
- faire savoir toujours plus clairement que le handicap ne constitue pas un obstacle, ou ne constitue un obstacle que pour ceux qui ne le connaissent pas suffisamment.

Il faut donc mener avant tout une action d'information.

Dans cette première table ronde, nous aborderons les difficultés d'accès au savoir que peuvent rencontrer les étudiants handicapés et les mesures à envisager pour les surmonter.

*Joël Mirloup*⁴

Je constate, d'une part, la faible proportion d'étudiants handicapés dans ma composante et, d'autre part, qu'il existe une différence entre les étudiants handicapés dont la composante a officiellement connaissance à partir notamment des demandes de tiers-temps. Certains étudiants, bien que porteurs d'un handicap, soit ne savent pas, soit ne veulent pas bénéficier de conditions particulières.

⁴ Directeur de la faculté des lettres, langues et sciences humaines, université d'Orléans.

En ce qui concerne les aspects pédagogiques, j'aborde tout d'abord les difficultés d'accès aux locaux : des mesures ont été prises pour que l'ensemble des bâtiments ne posent aucune difficulté aux personnes à mobilité réduite (installation de rampes d'accès ou d'ascenseurs). Dans les amphithéâtres avec gradins, des difficultés d'accès peuvent voir le jour pour peu qu'il faille impérativement utiliser les escaliers pour prendre place. Eu égard à la transmission du savoir, les difficultés sont réduites dans les petites salles sous réserve toutefois que l'étudiant fasse savoir à l'enseignant et à ses camarades en quoi il aura besoin de leur concours. Une des difficultés qui se pose est la rapidité avec laquelle l'enseignant délivre son cours. Dans le passé, l'un des étudiants m'a demandé de ralentir mon débit, ce qui n'est pas forcément facile et demande un réel effort : très vite, pris dans la démarche intellectuelle, le débit naturel reprend le pas. Une telle requête suppose une mobilisation permanente que je n'ai pas forcément assez. En outre, cette demande n'est bien souvent pas spécifique aux étudiants handicapés. Les étudiants de langue étrangère effectuent souvent la même démarche auprès des enseignants.

Cela étant dit, je reste convaincu que les difficultés de prise de notes peuvent être réglées essentiellement grâce au concours des autres étudiants pour lesquels il est possible de photocopier les notes de cours, à moins que l'enseignant puisse confier à l'étudiant handicapé ses notes (pour autant qu'elles soient lisibles). Bien sûr, il serait possible pour les enseignants de réaliser des polycopiés de cours. A dire vrai, la question des polycopiés n'a, jusqu'ici, ni été résolue, ni, *a fortiori*, été réglementée. Une partie non négligeable de mes collègues se refuse à rédiger des polycopiés. Rédiger un polycopié demande une quantité de travail telle qu'un certain nombre des enseignants l'estime insurmontable dans la mesure où ils ont d'autres tâches à accomplir. Cependant, pour des cours fondamentaux qui n'imposent que peu de modifications chaque année, il serait possible éventuellement de rédiger des polycopiés. Mais pour un cours de vingt-cinq à cinquante heures, construit à l'échelle de l'année, je crains qu'il n'y ait pas la possibilité de rédiger des polycopiés. Cependant, en ce qui me concerne, j'ai choisi de

distribuer aux étudiants, handicapés ou non, un plan très détaillé de mes cours (une vingtaine de pages).

Une autre difficulté spécifique à notre faculté est d'établir des cartes de géographie. Les étudiants doivent être suffisamment adroits et pouvoir visualiser les couleurs. Quand nous ne nous rendons pas compte de ces difficultés au préalable, nous essayons de les résoudre au mieux.

Dans cette situation précise, si l'étudiant n'était pas intervenu, je ne serais pas aperçu de son handicap.

*Sylvain Hurault*⁵

Concrètement, mon insertion à la faculté des lettres, langues et sciences humaines se déroule ainsi : tout d'abord, dans l'amphithéâtre, une table, devant le bureau du professeur, a été mise à ma disposition. L'association Etudihand'Orléans est intervenue dans ce sens. De fait, je ne contacte que très peu les enseignants, à l'exception du professeur de géographie auquel j'ai exprimé ma difficulté de réaliser des cartes. Celui-ci m'a indiqué que, dans son barème de notation, il accorderait moins de points aux cartes à réaliser. Globalement, j'estime que les enseignants sont à l'écoute ; je n'hésite pas à les rencontrer pour leur exposer mes difficultés.

⁵ Etudiant en histoire, faculté des lettres d'Orléans.

Joël Mirloup

Les contacts entre les étudiants handicapés et les enseignants doivent se faire, si possible, le plus « banalement » possible. En revanche, les demandes de conditions particulières pour passer les examens (cf. infra) doivent impérativement suivre un cheminement administratif. Les difficultés entre enseignants et étudiants handicapés viennent, selon moi, le plus souvent, du fait qu'un étudiant ne fait pas part de son handicap à l'enseignant ou que ce handicap n'est de fait pas perceptible.

Jean-Pierre Coic ⁶

Depuis sa création en 1966, je constate que, chaque année, un certain nombre d'étudiants handicapés s'inscrivent à l'IUT. Compte tenu de l'admission des étudiants à flux régulés, nous ne connaissons pas nécessairement le handicap des personnes au moment où ils posent leur candidature pour être admis à l'IUT. En ce qui concerne les étudiants handicapés, l'IUT d'Orléans accomplit des efforts importants notamment en termes d'accessibilité des locaux. En ce qui concerne l'aspect pédagogique de l'insertion, nous devons tenir compte, bien entendu, de la nature du handicap et de la spécialité choisie par l'étudiant : les filières secondaires apparaissent bien souvent moins accessibles que les filières tertiaires. Cependant, nous mettons tout en œuvre pour que leur insertion se fasse dans les meilleures conditions possibles. De plus, le fait que les effectifs des étudiants soient moindres à l'IUT que dans les autres composantes des universités fait que les enseignants sont plus attentifs à leurs étudiants et en particulier aux étudiants handicapés. Notamment, l'IUT a accueilli un étudiant sourd, nous

⁶ Directeur de l'Institut universitaire de technologie, université d'Orléans.

avons doté l'enseignant et l'étudiant d'un système d'émission/réception afin que l'étudiant puisse suivre convenablement les cours. La plupart du temps, nous aidons les étudiants handicapés au cas par cas.

*André Barassin*⁷

J'insiste sur les problèmes spécifiques posés par l'insertion des étudiants handicapés à la faculté des sciences. En particulier, les travaux pratiques inhérents à ces disciplines posent un certain nombre de difficultés. Cependant, l'une des spécificités de la faculté des sciences a été que les deux premiers responsables du Service d'accueil et de coordination des étudiants handicapés enseignaient en premier cycle. Dès lors, toutes les difficultés posées par les étudiants handicapés leur étaient confiées.

Cependant, les étudiants sont aidés par l'ensemble des collègues tant au niveau du cours magistral, qu'au niveau des travaux pratiques. Un certain nombre de limites existe.

Cette année, un étudiant aveugle est inscrit en première année de DEUG, il lui est difficile de suivre les divers travaux pratiques. Il s'agit donc d'adapter le cursus pour que l'étudiant puisse y suivre un enseignement fondamental. Cet enseignement peut être modulé en fonction des difficultés propres à l'étudiant sans enfreindre la réglementation en vigueur. Il importe que, à la sortie de son cursus, cet étudiant ait les connaissances nécessaires pour pouvoir les poursuivre. Autre difficulté spécifique aux travaux pratiques : il s'agit de veiller à la sécurité des étudiants en général, des étudiants handicapés en particulier. Pour chacune de ces séances, un enseignant

⁷ Directeur de la faculté des sciences, université d'Orléans.

assisté d'un moniteur sont présents. Bien entendu, s'il y a un étudiant handicapé, il s'agit de resserrer l'encadrement autour de lui sans pour autant délaisser les autres étudiants.

*Florent Blanvillain*⁸

Je prends mes notes un peu moins rapidement que mes camarades valides ; l'un de mes enseignants m'a confié son cours rédigé sur ordinateur. Il serait bon de généraliser autant que faire se peut cette pratique.

Joël Mirloup

Lors de l'organisation des examens, je veille à ce que, à la faculté des lettres, langues et sciences humaines, le tiers-temps réglementaire soit respecté pour autant qu'il soit dûment demandé par l'étudiant. En revanche, des difficultés peuvent se faire jour quant à la lecture des sujets ou à leur agrandissement : il s'agit d'un problème d'organisation d'autant plus important lorsqu'il s'agit des contrôles continus. En effet, le caractère, le cas échéant, imprévisible de ces contrôles peut induire un oubli, par exemple quant à l'agrandissement d'un sujet pour un déficient visuel. En outre, dans le cas des contrôles continus, le tiers-temps peut poser des difficultés en termes d'organisation, dans la mesure où l'amphithéâtre et/ou l'enseignant peuvent être occupés l'heure suivante, et, de fait, compromettre le bon déroulement de ce tiers-temps. Dès lors, la solution de faire composer un étu-

⁸ Etudiant, département informatique, Institut universitaire de technologie, université d'Orléans.

diant dans le bureau d'un enseignant est envisageable et permet de contourner cette difficulté. Au quotidien, il est possible d'oublier qu'un étudiant bénéficie du tiers-temps : Comment être certain que tout enseignant se souviendra que, parmi l'ensemble de ses étudiants, l'un d'eux bénéficie de conditions spéciales ? Il est donc préférable que l'étudiant signale systématiquement à ses enseignants, notamment en contrôle continu, qu'il bénéficie de ce tiers-temps.

Signalons aussi une autre difficulté : celle du choix de la tierce personne assurant le secrétariat de l'examen pour l'étudiant. Il faut ici aussi distinguer le contrôle continu du contrôle terminal.

J'insiste sur un des problèmes qui s'est posé à moi :

Une étudiante atteinte d'un handicap, mais qui ne s'était pas signalée au service médical, est venue se plaindre à la suite de son échec aux examens arguant du fait qu'elle était handicapée. Bien entendu, il n'a pas été possible de répondre favorablement à cette étudiante.

*François Babinet*⁹

Seules les informations à caractère officiel, qui me sont adressées en la matière par le service de médecine universitaire, me permettent d'être prévenu de la présence d'un étudiant atteint d'un handicap et nécessitant un tiers-temps supplémentaire pour passer ses examens et ses contrôles continus. Avant d'être le vice-doyen de la faculté de droit d'Orléans, j'ai été doyen de la faculté de droit de Strasbourg, et ai pris conscience de l'existence d'un

⁹ Vice-doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion, université d'Orléans.

tiers-temps pour les étudiants handicapés grâce aux demandes qui m'ont été adressées en ce sens. C'est dire que la question de l'information des étudiants sur ce point est très importante. Dans leur intérêt, les étudiants handicapés devraient nous informer sur ces dispositions spécifiques.

Je reprends à mon compte la distinction effectuée par Joël Mirloup entre contrôle terminal et contrôle continu. Je pense que l'organisation des examens est probablement plus simple en ce qui concerne le contrôle continu dans la mesure où l'enseignant connaît mieux ses étudiants.

André Barassin

J'insiste sur la nécessité de trouver des secrétaires efficaces pour les examens, et je constate que, même si le tiers-temps constitue bien souvent une contrainte pour les enseignants, cette mesure est systématiquement et habituellement appliquée dans ma composante.

Sylvain Hurault

Je bénéficie du tiers-temps et de l'assistance d'une tierce personne qui écrit à ma place lors des examens (contrôles terminaux et contrôles continus) ; j'ai été contraint, au moins partiellement, de prendre en charge l'organisation desdits examens. Moyennant une entente avec mes enseignants, je compose dans une salle particulière, accompagné de cette tierce personne. Mais s'est alors posé le problème du surveillant, les enseignants n'étant pas assez nombreux pour surveiller à la fois l'ensemble des étudiants et me surveiller. Il y a donc nécessairement une question de confiance entre l'enseignant et la tierce personne qui fait aussi fonction de surveillant et moi-même.

Joël Mirloup

Certes, sur le plan juridique, il serait nécessaire qu'un surveillant distinct du secrétaire soit présent. D'ailleurs, pour d'autres étudiants, cette non-distinction a posé des problèmes. Ceci étant, est-on assuré du bon déroulement d'un examen lorsqu'un seul enseignant surveille quatre cents étudiants en train de composer dans un amphithéâtre ?

Florent Blanvillain

Dans un certain nombre de matières, j'ai obtenu le tiers-temps. Dans d'autres, l'énoncé du sujet a été raccourci, a été amputé de quelques questions par l'enseignant, enfin pour d'autres la note est pondérée par le temps supplémentaire, le cas échéant, qui ne m'a pas été accordé.

*Michèle Desbordes*¹⁰

En ce qui concerne l'accès à la bibliothèque universitaire, je constate que mon information n'est pas suffisante s'agissant des étudiants handicapés. En particulier, j'ai découvert qu'un étudiant aveugle était contraint d'emprunter des ouvrages à la bibliothèque et de les numériser à la médiathèque d'Orléans. Je me suis donc engagée à acquérir, dès 1997, un procédé de lecture optique afin que cet étudiant puisse localement numériser ses documents. De plus, je veillerai à ce que soit aménagé un local où il puisse s'isoler pour qu'une tierce personne puisse, le cas échéant, lui lire les docu-

¹⁰ Directrice du Service commun de la documentation, université d'Orléans.

ments. En ce qui concerne les handicapés physiques, l'accès des livres est parfois difficile du fait de la hauteur des rayonnages. Il est donc impératif de demander à un tiers de se saisir de l'ouvrage à la place de l'étudiant. Ce dernier est donc privé de l'autonomie de pouvoir consulter un ouvrage sans l'intervention d'un tiers. Par ailleurs, les étudiants ayant des difficultés de préhension ne peuvent, de manière autonome, consulter des encyclopédies. La solution pourrait être d'acquérir lesdites encyclopédies sur CD-ROM.

Sylvain Hurault

Je constate que l'accès à la bibliothèque universitaire est rendu malaisé compte tenu de la lourdeur des portes d'entrée. Concernant les photocopies, je les effectue à l'association Etudihand'Orléans.

Interventions de la salle

*Serge Averbouh*¹¹

J'interviens pour rappeler la position du ministère de l'Education nationale concernant les étudiants qui n'ont pas officiellement déclaré leur handicap : ils en ont parfaitement le droit mais s'ils ne l'ont pas déclaré, ils ne peuvent pas prétendre aux mesures spécifiques prévues à leur égard. Par ailleurs, grâce au concours des responsables des services d'accueil des universités, nous pouvons constater que, au plan national, le nombre d'étudiants handicapés a doublé, comme le remarquait madame le Recteur. Ces

¹¹ Ministère de l'Education nationale, Direction générale de l'enseignement supérieur.

résultats sont minorés par le fait que des étudiants handicapés ne se déclaraient pas officiellement, et donc n'étaient pas inclus dans ces résultats.

*Bruno Gendron*¹²

Je suis à la disposition de l'ensemble des directeurs de composantes pour les aider à accueillir, dans les meilleures conditions possibles, les étudiants handicapés. S'agissant de l'information à propos des étudiants handicapés, j'ai constaté à quel point le personnel enseignant et administratif était demandeur d'informations, mais j'insiste très vivement sur le fait que, si l'information est transmise à un directeur de composante, il est extrêmement important que celui-ci en fasse la diffusion auprès des personnels habilités à connaître cet étudiant handicapé, ce qui n'a pas toujours été le cas. En ce qui concerne l'organisation des examens, la position de l'association Etudi-hand'Orléans et du SACEH est la suivante : nous intervenons pour aider les diverses composantes uniquement à assurer des secrétariats et non pour surveiller des étudiants, fussent-ils handicapés. Par ailleurs, j'observe qu'un certain nombre de composantes organise, sans recourir au service, leurs examens, solution de substitution au tiers-temps. De même, je m'oppose à la pondération de la note. La réglementation est formelle : le tiers-temps s'impose dès lors qu'il est dûment demandé par l'étudiant handicapé. Il s'agit, certes, d'un service spécifique mais qui doit être replacé dans la notion de service public (au service de tous les publics). A l'inverse, les étudiants handicapés ne doivent demander aucun « passe-droit ».

¹² Directeur du Service d'accueil et de coordination des étudiants handicapés, université d'Orléans.

*Claude Charlon*¹³

Les textes prévoient, en matière de secrétariat d'examen, de faire appel, en priorité, aux enseignants eux-mêmes dans la mesure où, ayant la compétence par rapport à leur discipline, ils peuvent assurer efficacement ce secrétariat. De plus, cette solution résout l'éventuel problème de confiance qui peut se poser vis-à-vis du secrétaire de l'examen. Dès lors, il faudrait envisager que ces tâches de secrétariat soient incluses dans le service des enseignants. Un autre point qui n'a pas été abordé au cours de la table ronde, et qui a trait aussi aux examens, est celui de la succession des épreuves dans une même journée. Il importe de ménager une phase de repos entre deux séances d'examen, d'autant plus que les épreuves sont allongées pour les étudiants handicapés. Si rien n'est fait en ce sens, l'étudiant handicapé en sera pénalisé. D'ailleurs, lors d'une session du baccalauréat, les épreuves ont été annulées pour les élèves handicapés faute de temps suffisant de repos entre deux épreuves. Enfin, s'agissant du tutorat, l'idée paraît être retenue et permettrait d'impliquer l'ensemble des étudiants dans la vie de leur université.

*Jacques Grolaud*¹⁴

Pour le contrôle continu ou les examens des étudiants handicapés, s'il existe une solidarité entre les étudiants handicapés et les autres étudiants, il existe aussi une solidarité entre les associations de personnes handicapées. Dès lors, pour apporter une réponse au problème du secrétariat aux exa-

¹³ Directeur du Service d'accueil de l'université de Grenoble.

¹⁴ Administrateur de la Fédération nationale et vice-président du Comité départemental du Loiret de l'APAJH.

mens, l'APAJH ¹⁵ est composée majoritairement d'enseignants en activité ou à la retraite. Elle est donc à votre disposition pour vous aider à trouver des personnes acceptant d'effectuer des secrétariats aux examens. Pour ce faire, il suffit simplement de prendre contact avec nous.

Réda Mouron ¹⁶

Dans ma composante, le temps de repos nécessaire entre deux examens, y compris le tiers-temps, n'est parfois pas suffisant.

François Babinet

En principe, la faculté ne prévoit qu'une seule épreuve écrite dans une journée, mais je reconnais la difficulté d'organiser les examens en ce sens. Là encore, j'insiste sur la nécessité que soit connu de l'administration l'étudiant handicapé. Les autres directeurs de composante s'accordent sur la difficulté d'organiser les examens notamment à la faculté des lettres, langues et sciences humaines, dans laquelle un nombre important d'examens doit être organisé dans la même période.

¹⁵ Association pour adultes et jeunes handicapés.

¹⁶ Etudiant en année spéciale, administration économique et sociale, université d'Orléans.

Jean-Pierre Coic

Parfois, lors de l'organisation du tiers-temps, il faut composer avec la bonne volonté des enseignants.

L'ensemble des directeurs de composante s'accorde aussi sur l'idée qu'il est plus facile d'organiser les examens pour les étudiants handicapés lorsqu'il s'agit d'oraux que lorsqu'il s'agit d'écrits.

Joël Mirloup

Je propose de limiter le nombre d'épreuves écrites, notamment dans le cadre des contrôles terminaux, par exemple en tirant au sort un nombre donné d'épreuves que devront subir les étudiants.

*Madame Jamonot*¹⁷

Est-il possible que les étudiants soient dotés de matériel spécialisé dans le cadre de leur cursus ?

¹⁷ Directrice pour la région Centre de l'Association française pour la myopathie.

Bruno Gendron

A l'heure actuelle, l'Université ne dispose pas de matériel qu'elle peut confier aux étudiants. Ces derniers peuvent cependant acquérir par eux-mêmes ce matériel moyennant des demandes de financement auprès de l'AGEFIPH¹⁸, de la CPAM¹⁹ au titre des prestations extralégales. Parmi les projets du Service d'accueil, je pense pouvoir acquérir à moyen terme du matériel spécialisé. Cependant, je précise que, lorsque j'étais étudiant, j'ai toujours refusé de composer pendant mes examens avec du matériel spécialisé dans la mesure où, dans la faculté dans laquelle j'étais inscrit, les copies étaient anonymes. La dactylographie des copies aurait été, dans ce cas, un moyen pour reconnaître ma copie. L'une de mes exigences était en effet d'obtenir mes diplômes dans les mêmes conditions que mes autres camarades.

*Anne-Marie Lallemand*²⁰

En ce qui concerne le matériel, l'université de Bourgogne dispose de crédits pour acquérir du matériel et le mettre à disposition des étudiants. En effet, dans le cadre du contrat Etat-Région-Université, des fonds ont été prévus sur ce point. Ils sont parfois complétés par des subventions du FAVE²¹. Cependant, je suis très largement soutenue dans cette action par le président du CEVU²². S'agissant du tutorat, celui-ci existe depuis quelques

¹⁸ Association nationale de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

¹⁹ Caisse primaire d'assurance maladie.

²⁰ Directrice du Service d'accueil des étudiants handicapés, université de Bourgogne.

²¹ Fonds pour l'amélioration de la vie étudiante.

²² Conseil des études et de la vie universitaire.

années à l'université de Bourgogne. Il consiste à offrir « un cours particulier » à un étudiant handicapé correspondant à un volume horaire de cinquante heures par année et par étudiant.

France Tautou ²³

Parfois, le tiers-temps aux concours administratifs peut pénaliser les étudiants en particulier les étudiants aveugles en ce qui concerne les travaux de synthèse.

Eric Divry ²⁴

J'ai suivi des études comptables et passé le Diplôme d'études comptables et financières. Dans certaines matières, notamment techniques (comptabilité, fiscalité), il est difficile de trouver des secrétaires compétents. Par ailleurs, certains enseignants refusent d'effectuer eux-mêmes le secrétariat parce qu'ils estiment qu'il y a un risque d'aider le candidat. Au lieu de transcrire purement et simplement les réponses de l'étudiant, ils auraient tendance à trop intervenir. Dans l'académie, il m'a été attribué des enseignants de matières différentes de celles qui concernaient l'examen. La difficulté a été, pour l'une des épreuves entre autres, que le secrétaire n'avait aucune compétence sur la matière, objet de l'examen. Enfin, l'an dernier, je me suis inscrit à la faculté de droit, d'économie et de gestion. Les responsables de

²³ Directrice du Service d'accueil des étudiants handicapés, université de Clermont-Ferrand.

²⁴ Etudiant, faculté de droit, d'économie et de gestion, université d'Orléans.

cette composante ont été informés de ma présence mais l'information n'est pas descendue jusqu'aux enseignants et aux chargés de travaux dirigés.

Réda Mouron

Est-ce que les enseignants ont véritablement conscience des difficultés des étudiants handicapés ?

Bruno Gendron

En toute hypothèse, il est essentiel que l'étudiant handicapé informe lui-même ses enseignants de ses possibilités et de ses limites. Dans mon insertion à l'université d'Orléans, j'ai constaté que ma réussite était due essentiellement au fait que les enseignants ont fait montre d'une réelle envie que je réussisse cette insertion, que je suis allé voir les enseignants pour leur expliquer très concrètement quelles étaient mes difficultés. Aujourd'hui, devenu enseignant, j'insiste sur le fait que l'on peut comprendre un professeur entrant dans un amphithéâtre de cinq cents personnes, et qui ne peut pas tenir compte de la spécificité de tel ou tel étudiant. Responsable du Service d'accueil et de coordination des étudiants handicapés, j'incite toujours les nouveaux étudiants à aller directement contacter leurs enseignants, ce qui ne dispense pas le service d'adresser des courriers au directeur de composante concerné. D'ailleurs, j'appelle de mes vœux une plus grande collaboration entre les enseignants des composantes et le Service d'accueil et de coordination des étudiants handicapés.

Chapitre 3

Insertion des étudiants handicapés sur un campus universitaire

Intervention liminaire

Robert Fournel, directeur du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

Je voudrais commencer cette intervention en affirmant le plus fort possible que le rôle du CROUS doit s'appliquer de la même manière pour tous les étudiants : les étudiants, handicapés ou non, doivent bénéficier des conditions de vie et de travail similaires qui leur permettent de réussir leurs études. Toute discrimination pour une minorité doit disparaître le plus rapidement possible. Et c'est la raison pour laquelle nous devons remercier monsieur Gendron et l'association Etudihand'Orléans d'avoir organisé ce colloque qui me paraît absolument nécessaire pour approfondir la réflexion, pour relever les difficultés qui peuvent encore exister (et je sais qu'il en existe encore un certain nombre), et pour proposer des solutions.

C'est la raison pour laquelle, dans tous les cas, le CROUS, et seulement pour ce que l'on nous demandera, sera présent. D'ailleurs, madame Delarochemacé, assistante sociale du CROUS, fera partie de la prochaine table ronde. Les conclusions auxquelles vous allez aboutir me paraissent nécessaires pour mobiliser et générer une volonté véritable d'intégration des handicapés dans tous les projets et pas seulement dans les projets matériels. Sur le campus d'Orléans, depuis de nombreuses années maintenant, nous assistons à une évolution lancée par la Ville avec le projet « Banlieue 1989 », une évolution tendant à créer une véritable vie commune, une véritable vie sur le campus en relation avec la cité. Certes, les problèmes matériels ont été abordés mais je crains qu'effectivement, il ne soit pas suffisant de ne régler que ceux-ci. D'autres difficultés existent, sans doute, qui peuvent concerner les handicapés mais aussi d'autres minorités.

Nous devons donc, tous ceux qui auront un rôle à jouer sur le campus et peut-être un peu au-delà du campus, nous attacher maintenant à ne pas nous donner bonne conscience en réglant les questions matérielles mais en faisant en sorte que tous les problèmes, y compris psychologiques, des étudiants handicapés puissent être traités. L'évolution sur le campus a concerné la vie culturelle et collective. Nous avons, dans ce domaine, peut-être un peu trop tendance à oublier que l'accès à certaines de ces activités n'était pas possible pour certains étudiants handicapés. Nous n'avons peut-être pas pensé, dans le développement de ces activités, à prendre l'avis de l'association Etudi-hand'Orléans pour que nous intégrions dans nos démarches les éléments à prendre en compte, et que nous trouvions les solutions pour faire en sorte qu'effectivement, les étudiants handicapés puissent participer à ce développement de la vie sur le campus.

Les adaptations nécessaires peuvent être abordées théoriquement ou intellectuellement, mais je crois qu'il faut nous attacher à régler les problèmes très concrètement. Monsieur Gendron, ce matin, a fait allusion à un problème qui concernait le CROUS et que j'ai découvert avec une certaine stupeur. Un étudiant a occupé deux chambres l'an dernier dans une résidence du CROUS parce que l'une des chambres était trop bruyante et l'autre possédait une salle d'eau dont la douche n'était pas accessible. Certes, je caricature quelque peu la situation de cet étudiant, mais j'ai effectivement cru qu'il y avait un problème sérieux et que la dépense était très importante pour faire en sorte qu'il ait une salle d'eau complètement accessible dans la chambre qu'il occupait. Je n'ai pas eu le réflexe au moment où on m'a exposé le problème de demander un devis. Je l'ai seulement demandé au bout d'un an. La dépense était de 3 000 F. Evidemment, quand j'ai appris que la dépense était de cet ordre, j'ai pris des dispositions pour que les travaux soient réalisés immédiatement. Je crois que cet incident dénote bien que nous ne prenons pas encore en compte certaines difficultés dues au handicap et nous ne comprenons pas que, certes, une douche existât dans cette chambre, mais qu'elle n'était pas accessible à cet étudiant. Il s'agit donc

d'aborder les problèmes, non pas théoriquement, mais très concrètement, voire dans les moindres détails.

Citons un autre exemple très concret : nous voulions un accès dans un restaurant universitaire pour les étudiants en fauteuil. Les normes nous ont imposé de faire une rampe de vingt à vingt-cinq mètres ; je ne suis pas sûr qu'une rampe de cette dimension soit la plus pratique possible pour les étudiants handicapés qui vont peut-être aller plutôt dans un autre restaurant que de faire rouler leur fauteuil sur vingt-cinq mètres. En effet, selon notre point de vue, cinq à six mètres auraient pu être suffisants. Mais certaines normes techniques font que, dans un certain nombre de cas, nous sommes obligés de faire des choses qui ne correspondent peut-être pas à ce qui est le plus pratique.

Donc, l'importance de traiter, dans le détail, des problèmes par des personnes qui ne sont pas handicapées provoque nécessairement des erreurs et il importe de consulter très vite l'association Etudihand'Orléans.

Je vous demande d'engager vos travaux en essayant, pour nous faciliter la tâche ensuite, d'aboutir effectivement à des souhaits et à des résultats les plus concrets possibles, et décrivant bien quelles sont les conditions et les travaux effectivement à réaliser. Je ne pense pas que ce soit cet atelier qui étudiera les problèmes techniques, mais il est vrai que nous avons besoin aujourd'hui des résultats des travaux que vous allez entreprendre pour, au sein de la commission d'aménagement du campus, ne pas les oublier, comme nous avons trop souvent tendance à le faire. Il s'agit d'anticiper les demandes des étudiants handicapés. Nous avons un projet avec monsieur Grolaud, qui montre que, lorsqu'un projet a été étudié, intégré à la base, il est plus facilement réalisable et que, si nous n'avons pas prévu assez tôt les éléments favorables à l'accessibilité des personnes handicapées, les obstacles que nous rencontrons sur notre chemin peuvent devenir à un certain moment insurmontables. C'est la raison pour laquelle, l'expérience aidant, je souhaiterais, pour le CROUS, que, lorsque nous avons un projet, nous pre-

nions systématiquement contact avec l'association Etudihand'Orléans. Je vous remercie.

Compte rendu de la table ronde n° 2

Présentation des intervenants

Régine Besson : Infirmière Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS).

Bertrand Bouchard : Responsable du Service immobilier et technique de l'université d'Orléans.

Françoise Delarochemacé : Assistante sociale, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Bruno Gendron : Président de l'association Etudihand'Orléans.

Antoine Geslin : Objecteur de conscience, association Etudihand'Orléans.

Stéphane Goudou : Etudiant, département Gestion des entreprises et administration, Institut universitaire de technologie, université d'Orléans.

Monique Henri : Conseillère municipale, ville d'Orléans, responsable du quartier de La Source.

Le mot « insertion » doit être entendu au sens le plus large, c'est-à-dire insertion sur le campus, insertion dans la vie associative de l'université, et également insertion dans la cité. Au cours de cette table ronde, les intervenants réfléchissent aux différents aspects de la vie quotidienne des étudiants handicapés.

*Françoise Delarochemacé*²⁵

Mon rôle à l'université d'Orléans est le suivant : les étudiants handicapés sont des étudiants comme les autres, même si certaines dispositions doivent être prises par rapport à eux. J'interviens dans le domaine des bourses, des logements. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une démarche individuelle de l'étudiant concerné. Beaucoup d'étudiants handicapés arrivant sur le campus sont dirigés vers le service social ou vers l'association Etudihand'Orléans. Il y a parfois une intervention des familles mais, en général, l'étudiant fait la démarche lui-même. Depuis un an, j'ai été sollicitée à plusieurs reprises, mais l'information étant relativement bien faite au niveau de la scolarité, l'étudiant handicapé est assez vite dirigé sur l'association Etudihand'Orléans dont le local est situé dans le même bâtiment que le service social.

Je ne pense pas qu'il soit souhaitable de rencontrer systématiquement les étudiants handicapés. Cela peut être envisageable pour certaines personnes qui éventuellement ne seraient pas au courant de leurs droits. Mais en général, les étudiants handicapés ont ce « statut » depuis assez longtemps pour la plupart, je pense donc qu'ils sont assez bien informés de leurs droits.

²⁵ Assistante sociale au CROUS.

Par ailleurs, je signale qu'il y a des universités où travaillent plusieurs assistantes sociales, il peut donc y avoir un partage des tâches. Parfois, dans les services de Médecine préventive universitaire, on trouve des assistantes sociales spécialisées dans le suivi des étudiants handicapés. Mais en définitive, je pense qu'il existe autant de CROUS et d'universités que de façons de travailler. Cependant, vu la taille de l'université d'Orléans, la charge de travail qui m'incombe est très importante, d'autant que je suis également au service de tous les étudiants post-bac des trois quarts de l'Académie. Les étudiants de Bourges ou de Chartres ont donc beaucoup de mal à me rencontrer. Par ailleurs, je sais qu'à Tours, il y a deux assistantes sociales au CROUS, plus une au service de la Médecine préventive qui, de fait, suit beaucoup d'étudiants handicapés.

Dans la mesure où je n'ai pas de collègue à la Médecine préventive universitaire, la collaboration n'est pas idéale car, comme vous le savez, nous sommes tenus de respecter le secret professionnel. Il n'est donc pas toujours facile de partager certaines informations avec des personnes qui n'ont pas la même formation, même si je leur fais confiance.

Entre le service social et l'association Etudihand'Orléans, les contacts sont assez réguliers. C'est soit l'Association qui me contacte, pour savoir si je connais tel étudiant, soit c'est moi qui fais appel à elle.

Bruno Gendron

Tout en comprenant complètement la difficulté de gestion du temps de l'assistante sociale du CROUS, nous aurions envie de collaborer davantage. C'est d'ailleurs ce que j'ai indiqué ce matin dans mon discours introductif : Il est vrai que l'association Etudihand'Orléans, pour bien fonctionner, a véritablement besoin des services de l'assistante sociale du CROUS. J'ajouterais que, avec Françoise Delarochemacé, nous rencontrons les mêmes

difficultés, à savoir que nous ne sommes pas du tout au point sur les antennes délocalisées. Mais ce sont des choses qui, probablement, pourront s'améliorer au cours du temps.

Régine Besson ²⁶

Chacune des cinq infirmières du centre de médecine ayant la responsabilité d'une UFR ²⁷, je m'occupe plus particulièrement des étudiants rattachés à la faculté des sciences. Compte tenu du nombre important d'étudiants, cela nous permet de mieux les connaître. Mais, puisqu'il s'agit de parler des étudiants handicapés, le problème n'est pas tout à fait le même : le plus souvent, les étudiants handicapés font la démarche de se présenter à nous, car c'est notre service qui est habilité à aménager, soit leur temps supplémentaire pour les examens, soit les aides dont nous avons parlé ce matin (secrétariat, agrandissement de textes, etc.). La demande est donc faite par l'étudiant, et c'est notre service qui la formule par écrit au président de l'Université, aux directeurs d'UFR et aux responsables de la filière choisie par l'étudiant.

Nous voyons tous les étudiants de première année pour une visite systématique. En revanche, au cours des années suivantes, les étudiants ne viennent que s'ils ont des besoins particuliers. Les étudiants handicapés reviennent systématiquement tous les ans pour demander l'aide au niveau de leurs contrôles continus ou de leurs examens, pour obtenir un tiers-temps ou une aide particulière.

²⁶ Infirmière au Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé, université d'Orléans.

²⁷ Unité de formation et de recherche (« faculté »).

Je pense que ces convocations, lors de la première année, permettent aux étudiants handicapés de connaître les services que nous leur proposons. Il faut qu'ils réalisent, bien que nous sommes là pour les écouter et pour les aider à trouver des solutions aux problèmes qui peuvent se poser à eux, dans la mesure du possible évidemment. Ils reviennent ensuite naturellement, non pas plus souvent que les autres, car ils n'ont pas forcément plus de besoins.

Il est rare que les étudiants s'adressent à nous trop tard. Cependant, il nous est parfois arrivé d'avoir à apporter des solutions à la dernière minute mais, jusqu'à preuve du contraire, nous avons toujours réussi à répondre aux demandes. Il est évident que les réunions de début d'année, l'accueil des étudiants dans les amphithéâtres avec différents services représentés (dont le Service d'accueil et de coordination des étudiants handicapés et notre service), leur permettent quand même, à ce moment-là, de réaliser qu'ils ont à faire leur demande de tiers-temps le plus tôt possible, puisque celle-ci est valable pour toute l'année. Pour la grande majorité, cela se passe bien.

Nous parlons ici d'étudiants ayant un handicap constitué au jour de leur entrée à l'Université et qui durera tout le long de leur cursus. Mais nous sommes amenés également à intervenir assez souvent en urgence pour des étudiants qui ont un handicap temporaire : après un accident, il arrive que des étudiants soient dans l'impossibilité d'écrire, par exemple. Il faut, dès lors, pouvoir se mobiliser dans des délais très courts (parfois deux ou trois jours avant les épreuves), en particulier après leur sortie de l'hôpital. C'est là que les choses sont un peu plus compliquées, car nous devons agir rapidement.

En ce qui concerne la communication, avec le CROUS par exemple, il est certain que plus nous aurons d'échanges les uns avec les autres, plus nous serons performants. Mais nous appartenons à des administrations différentes, ce n'est donc pas toujours facile, notamment en raison de la distance qui sépare les différents bâtiments. De plus, tous ces services ont

un fonctionnement, des obligations et des directions différents. Tout cela ne favorise pas forcément les communications. Ceci étant dit, si nous pouvions nous rencontrer un peu plus souvent avec l'assistante sociale, ce serait bénéfique. Cependant, il existe un nombre de personnes bien déterminé pour un nombre de tâches bien fixé aussi. De fait, le temps manque. Il est néanmoins regrettable que l'on trouve toujours du temps dans l'urgence, mais pas pour quelque chose de plus régulier.

Il y a également des améliorations à apporter dans le fonctionnement de l'association Etudihand'Orléans, dont je suis vice-présidente. Je pense qu'il faut surtout arriver à mobiliser tous les étudiants handicapés, mais cette solution est à double tranchant : vouloir intégrer les étudiants est un impératif important, mais il ne faut pas que cela occulte leurs problèmes. C'est toujours un peu difficile d'aller dans un sens sans empiéter sur cette liberté à laquelle ils ont droit, mais qui quelquefois leur nuit aussi, parce que l'on peut passer à côté d'autres problèmes. Quelque part, il faudrait que l'on arrive à mieux les connaître, à tous les connaître, pour pouvoir ensuite leur permettre d'acquérir une plus grande autonomie.

Stéphane Goudou ²⁸

En dehors de mon cursus universitaire, je pratique l'escrime, le tennis de table et le tir à l'arc sur le campus. Au niveau des sports collectifs, l'université ne fait quasiment rien pour les handicapés. Il y a donc un gros travail à faire dans ce domaine. En dehors de cela, la vision qu'ont les autres, « valides », des handicapés dans tous les sports, est très bonne. Pratiquant

²⁸ Etudiant, département Gestion des entreprises et administrations, IUT, université d'Orléans.

l'escrime, je peux dire que cela se passe très bien. J'ajouterai même que les valides sont nombreux à vouloir combattre contre moi, car il y a un fort travail à faire au niveau des bras. En revanche, je cherche toujours à faire du sport collectif sur le campus. Je suis pour l'instant obligé d'aller dans un club particulier, Handisport, pour pouvoir le pratiquer.

Pour que les choses s'améliorent, il faudrait déjà savoir combien il y a d'étudiants handicapés sur le campus. Ensuite, il pourrait être sympathique de faire une journée « portes ouvertes », avec une démonstration de tous les sports que peuvent pratiquer les handicapés. On verrait alors que les valides font exactement les mêmes sports que les handicapés et qu'il n'y a aucune barrière pour qu'un handicapé puisse pratiquer un sport avec un valide. J'ai personnellement déjà pratiqué le basket avec des camarades et cela s'est très bien passé, mais sur le campus, c'est impossible. Ce n'est pas un problème d'équipement : il n'y a jamais de problème d'équipement pour un sport collectif. Dans le sport individuel, certains équipements spécifiques coûtent très cher, la Faculté n'est donc pas obligée d'investir. Je pense, toutefois, qu'il faudrait vraiment développer les sports collectifs, cela témoignerait d'une réelle volonté d'intégrer les handicapés. Il faudrait également que la faculté des sports incite les étudiants handicapés à venir car, jusqu'à présent, aucun créneau n'est prévu pour eux.

En dehors de mes activités sportives, je suis le vice-président de l'Association qui représente les étudiants en gestion de l'IUT. Je peux dire qu'au sein de l'Association et vis-à-vis des promotions de première et deuxième années de GEA, il n'y a aucune mésentente. Je pense qu'en deuxième année, personne ne me voit comme un handicapé, ce qui est très important. Cela me pose parfois des problèmes car il arrive que mes camarades me donnent rendez-vous dans des lieux où il y a quelques marches à monter. C'est plutôt un problème pour moi, eux n'y pensent même pas. L'aspect du handicap a été totalement dépassé par le simple fait que j'ai su m'intégrer et donner une image de moi correspondant à une personne normale, pouvant faire toutes les activités.

J'aimerais à présent vous relater toutes les démarches que j'ai eu à faire pour pouvoir prendre une douche depuis mon arrivée sur le campus en 1995-1996 :

Je loge en résidence universitaire. Lorsque je suis arrivé dans ma chambre, j'ai très vite vu que la douche m'était inaccessible : il y avait un bac à même le sol, haut d'une vingtaine de centimètres, rendant impossible le transfert fauteuil-douche. J'ai aussitôt fait une démarche auprès de l'association Etudihand'Orléans. Bruno Gendron m'a conseillé d'écrire au CROUS. J'ai donc envoyé une lettre à son directeur lui demandant s'il était possible de faire un aménagement. Celui-ci a écrit au directeur de la résidence universitaire dans laquelle je loge, lequel m'avait confié que des travaux étaient envisageables, mais pas avant le mois de septembre. En septembre 1995, j'ai repris contact avec le directeur de la résidence. Celui-ci m'a expliqué que, en raison d'une pénurie de crédits, il n'était plus possible de faire les travaux. J'ai à nouveau fait appel à l'association Etudihand'Orléans qui m'a conseillé de négocier avec le directeur du CROUS. Voyant que mes démarches n'aboutissaient pas, je lui ai réécrit. Celui-ci m'a répondu que je n'avais qu'à changer de chambre. Il existe des chambres, certes plus chères qu'en résidences universitaires mais accessibles aux personnes handicapées. La location de ces chambres donne droit à la perception de l'APL. Or, je ne pouvais pas avoir droit à l'APL, ayant déjà un studio à proximité du domicile de mes parents. Pour moi, il n'y avait donc aucune solution possible, à part me servir du lavabo. En dernier recours, j'ai écrit aux élus : maires, députés, sénateurs. Les négociations ont repris entre les différents interlocuteurs. Il s'est avéré alors que c'était un problème de communication qui avait fait échouer les démarches : quand le directeur du CROUS a su qu'il ne s'agissait que d'une marche à supprimer, alors qu'il pensait que l'ensemble de la douche était à réaliser, il a tout de suite donné son accord pour les travaux. Depuis une semaine, je peux prendre ma douche.

Antoine Geslin ²⁹

Mon premier rôle est matériel : l'accompagnement des étudiants handicapés, par exemple, car le campus est vaste et encombré d'obstacles. Je m'occupe actuellement d'un étudiant aveugle dont c'est la toute première année à l'université et qui arrive d'un lycée où il était relativement bien encadré. Je l'accompagne en cours le matin, je vais le chercher le soir, je mange avec lui, tout en essayant de lui faire repérer les lieux. Il y a des étudiants qui sont un peu plus vieux, qui sont, depuis quelques années déjà, à l'Université, qui se débrouillent beaucoup mieux parce qu'ils ont des amis et qu'ils ont une certaine expérience.

Jusqu'à présent, nous étions deux objecteurs de conscience, mais nous serons trois très prochainement, ce qui demande une certaine entente à l'intérieur de l'Association.

Bertrand Bouchard ³⁰

Je suis responsable de tout ce qui concerne la mise en sécurité des locaux de l'université d'Orléans. Par mise en sécurité, on entend la sécurité au sens global, c'est-à-dire également l'accès aux personnes ayant des problèmes moteurs. Actuellement, quatre opérations font l'objet d'études auprès de maîtres d'œuvre. Il s'agit de l'IUT d'Orléans, qui est âgé de plus de vingt ans, et dont la plupart des bâtiments sont équipés de marches, ce qui pose énormément de problèmes. Il y a également le problème des sanitaires pour

²⁹ Objecteur de conscience, association Etudihand'Orléans.

³⁰ Responsable du Service immobilier et technique, université d'Orléans.

personnes handicapées et des ascenseurs, inexistant. Ensuite, nous nous occupons de trois bâtiments de la faculté des sciences :

- le bâtiment de biologie, qui a été surélevé à l'automne. Il y a maintenant quelques mois qu'il fonctionne, grâce à un financement de la ville d'Orléans. Cette surélévation a permis l'aménagement de deux sanitaires pour personnes handicapées dans les étages, avec également un ascenseur que nous avons remis aux normes (la hauteur de ses commandes le rendait jusqu'à présent inaccessible pour des personnes en fauteuil) ;
- le bâtiment de physique-chimie, aujourd'hui âgé d'une trentaine d'années, qui n'est absolument pas conçu pour accueillir des personnes handicapées, que ce soit au niveau des ascenseurs ou des sanitaires ;
- les amphithéâtres, dont l'accès s'effectue par un escalier d'une quarantaine de marches.

Actuellement, deux opérations sont à l'étude : la mise en sécurité du bâtiment de biologie et l'IUT d'Orléans. Les travaux seront réalisés au cours de l'année 1997. Le bâtiment de physique-chimie et les amphithéâtres des sciences seront, eux, accessibles plus tardivement car ils nécessitent des travaux de plus grande ampleur. Ceux-ci ne démarreront qu'au mois de juillet 1997.

Pour tous les bâtiments neufs, l'Université tient systématiquement compte de la présence des étudiants handicapés car, fort heureusement, la réglementation des bâtiments évolue. Lorsque nous ouvrons un bâtiment au public, la commission incendie qui vient en vérifier le bien-fondé est accompagnée de la commission d'accessibilité des bâtiments. De fait, si les installations ne sont pas conformes à la réglementation nationale, ces bâtiments ne peuvent théoriquement pas être ouverts.

Lorsqu'il est question de nouveaux travaux, nous collaborons avec la personne missionnée officiellement, c'est-à-dire le président d'Etudiant'Orléans, Bruno Gendron, avec qui nous avons de très bonnes relations. Il connaît les opérations en cours. Je pense cependant que, au-delà du fait de laisser l'architecte travailler avec une base de dossiers et une régle-

mentation, il serait certainement meilleur pour toute l'Université et pour son fonctionnement, que l'association Etudihand'Orléans soit consultée dès les études et les esquisses de nos architectes. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, puisque nous communiquons les dossiers à Bruno Gendron une fois le projet ficelé, avant que l'entreprise ne le chiffre pour réalisation.

Pour le financement des adaptations nécessaires aux besoins des étudiants handicapés, l'Université dispose de ce que nous appelons des crédits de maintenance, c'est-à-dire une dotation annuelle sur une base du contrat d'établissement avec le ministère de l'Education nationale. Régulièrement, en fin de chaque année d'exercice budgétaire, je rencontre Bruno Gendron, avec qui j'envisage les travaux programmés dans l'année N+1.

Bruno Gendron

Intervient, pour évoquer la manière dont la collaboration s'effectue avec Bertrand Bouchard, Bertrand Bouchard a raison de dire que les relations sont plutôt bonnes entre nous. Si j'insiste sur ce point, c'est parce que je me suis rendu compte, depuis quinze ans que je suis membre de l'association Etudihand'Orléans, que, finalement, dans la plupart des cas, les relations personnelles font que des dossiers peuvent avancer ou n'avancent pas. Ceci étant, je retiens la proposition de Bertrand Bouchard, de consulter l'association Etudihand'Orléans et le Service d'accueil et de coordination des étudiants handicapés le plus tôt possible pour tous les projets architecturaux. Je crois que c'est une proposition qu'il sera utile d'analyser et de concrétiser très rapidement.

Monique Henri ³¹

Notre propos est de parler ici de l'intégration des étudiants handicapés sur le quartier de La Source, mais également de toute autre personne handicapée. A partir du moment où nous rendons une ville et un quartier accessibles aux personnes handicapées, nous facilitons la vie de chaque personne, de chaque habitant de ce quartier. Concernant La Source, un certain nombre de réalisations ont été faites, l'accès sur la « Dalle », par exemple, bien connue des Sourciens et des étudiants. Ce secteur permet la jonction entre les centres commerciaux, les équipements publics de proximité (poste, mairie de quartier, commissariat), la bibliothèque, l'espace Gérard Philippe ³² et le centre d'animation. Une rampe a donc été aménagée afin de rallier cette « Dalle ». Celle-ci démarre sur le campus et permet la traversée d'une avenue séparant l'Université et le quartier de La Source sur laquelle la circulation automobile est importante.

Au niveau des équipements sportifs, des aménagements ont été réalisés également pour un accès plus facile à la piscine, avec des vestiaires aménagés pour les personnes en fauteuil.

En ce qui concerne le déplacement dans la ville en général, et sur le quartier de La Source en particulier, nous avons parfaitement conscience qu'il y a encore beaucoup de choses à faire. Nous comptons sur la participation de chacun, que ce soient les étudiants, les personnes handicapées, les personnes qui promènent des enfants dans des poussettes. Certains endroits sont aménagés comme des places de stationnement. Nous avons conscience qu'il faut être particulièrement vigilant sur certains aménagements pour ne pas se contenter parfois de mettre un sigle pour réserver un emplacement de

³¹ Conseillère municipale, ville d'Orléans, responsable du quartier de La Source.

³² Salle de spectacle du quartier de La Source.

parking, celui-ci se trouvant à côté d'un trottoir qui ne permettra pas, en ouvrant la portière, de sortir le fauteuil et de passer du siège de la voiture au fauteuil. Je donne cet exemple car il existe sur notre quartier. C'est un travail que nous faisons au sein de la commission extra-municipale pour les personnes handicapées de la ville d'Orléans, auxquelles un grand nombre d'associations de handicapés participent, ainsi qu'un certain nombre d'autres personnes qui sont sensibilisées à ces questions.

J'ai personnellement fait la connaissance de Bruno Gendron il y a environ un an et demi, au sein de la commission extra municipale. J'apprécie beaucoup son travail et son dynamisme. Au sein du conseil de quartier, nous souhaitons que des associations de handicapés participent et nous apportent leur collaboration. Nous n'avions, jusqu'alors, pas réussi, à avoir dans les membres actifs du conseil de quartier, une personne qui pouvait participer activement. J'ai donc proposé à l'association Etudihand'Orléans d'y participer à double titre, d'abord de façon à nous apporter le point de vue des personnes qui rencontrent certaines difficultés, et en même temps pour nous permettre d'assurer une liaison entre le campus, le quartier et les habitants de La Source.

Interventions de la salle

Stéphane Goudou

Pour ce qui est de ma douche, ce qui a été fait est louable, mais il y a trois chambres de handicapés dont l'une a une douche non accessible. Par ailleurs, il y a vingt ans que le restaurant universitaire est « aménagé ». C'est faux car la rampe d'accès est trop pentue. Il y a pourtant de la place pour réaliser une rampe adaptée. Enfin, Monique Henri nous a dit que la piscine était accessible aux handicapés. C'est vrai, il y a une douche, un vestiaire, mais pas de place de parking.

Antoine Geslin

Je vais vous soumettre une situation à laquelle nous avons été confrontés récemment : Le père d'un étudiant nous a contactés début septembre en catastrophe en nous disant que cela faisait quatre ans que son fils était étudiant en DEUG à l'Université et qu'il n'avait pas déclaré son handicap. Il se retrouvait complètement bloqué puisqu'il n'avait pas droit au tiers-temps ni à d'autres dispositions dont les étudiants handicapés peuvent bénéficier. Il s'est donc retrouvé « le dos au mur », ne sachant plus quoi faire parce que son fils ne pouvait pas continuer ses études. Cette situation nous a interpellés.

Nous essayons d'informer l'ensemble des personnes, étudiants ou non, en organisant ce colloque, en faisant ponctuellement des réunions d'information : Lors de la dernière réunion, sur les soixante étudiants handicapés répertoriés à l'université d'Orléans, seuls trois étaient présents.

Henri Ostrowetsky ³³

Bertrand Bouchard, en tant que responsable des travaux sur l'Université, êtes-vous le responsable absolu ou bien le Rectorat intervient-il toujours ? Je pose cette question parce que j'ai des souvenirs extrêmement désagréables de projets qui étaient finement étudiés, mais au moment de la réalisation, lorsque je venais voir ce qui avait été fait, je découvrais des choses comme ce que l'on peut voir ici pour l'entrée de cet amphithéâtre : un escalier prévu à l'origine pour que tout soit accessible avec une petite rampe conforme à la loi de 1975, mais on constate la présence de deux bornes qui, à mon avis, empêchent le passage d'un fauteuil un peu large. Ce que je veux dire, c'est

³³ Premier président de l'association Etudihand'Orléans.

qu'il ne suffit pas qu'il y ait concertation, qu'il y ait les meilleures relations entre Bruno Gendron et vous, encore faut-il que nous soyons extrêmement vigilants.

Bertrand Bouchard

Quand il s'agit de la construction de bâtiments neufs, vous avez entièrement raison, c'est le rectorat ou les collectivités qui peuvent être maîtres d'ouvrage. A ce titre, l'université a un rôle consultatif, c'est donc un collaborateur du rectorat. En revanche, lorsqu'il s'agit de mise en sécurité des bâtiments, l'université est le gestionnaire direct des crédits et le rectorat n'exerce qu'une sorte de tutorat annuel, avec une remontée des informations au ministère de l'Education nationale sur le bon emploi des deniers publics. Autrement dit, dans ces quatre opérations de mise en sécurité, l'Université aura toute teneur de bien réaliser les travaux et la responsabilité de rendre des comptes si cela se passe mal. Concernant les crédits de maintenance, c'est-à-dire la dotation qui parvient du Ministère, l'Université est totalement gestionnaire et le Rectorat n'a absolument pas son mot à dire.

Claude Charlon ³⁴

J'aimerais insister un peu sur le fait qu'il faut absolument intervenir en amont, dès la création du projet, dès sa conception, avec les architectes. Je pense qu'il faut également que les universités puissent se doter de structures qui soient mandatées officiellement et qui aient un poids dans ce genre de

³⁴ Directeur du Service d'accueil des étudiants handicapés, université de Grenoble.

choses, pour allier à la fois des compétences dans les domaines du handicap, de l'urbanisme et de l'aménagement. En effet, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de formation à faire au niveau des différents intervenants, maîtres d'œuvre, architectes, parce que certains d'entre eux n'en ont aucune dans ce type d'aménagement. Certaines écoles d'urbanisme dispensent une formation, d'autres ne le font pas. Il faut également un suivi important des dossiers, au jour le jour, si l'on ne veut pas voir d'erreurs commises, des comportements routiniers se pérenniser.

Il faut se donner les moyens puisque, depuis juillet 1994, une loi existe qui fait que les permis de construire ne sont délivrés que si l'accessibilité est prévue. Peut-être pourrait-on imaginer que les universités se dotent régionalement de structures de conseil ou de bureaux de consultants, qui soient l'émanation ou qui regroupent des associations de handicapés ou des professionnels du handicap, et qui fassent cette formation et passent au crible ces projets. Il importe également, au plan des normes et des pratiques, de faire évoluer les choses.

Monique Henri

La ville d'Orléans est très sensible et essaie d'être vigilante aux aménagements lors de construction de bâtiments publics, de tester, en cours de construction, avec des personnes en fauteuil, les différents accès et les modes de déplacement.

Michèle Durand ³⁵

Récemment, j'ai fait le tour du campus pour me rendre compte de ce qui existait au point de vue de l'accessibilité. Je suis entrée dans un bâtiment neuf où il n'y avait pas de sanitaire pour handicapés. C'est un bâtiment qui existe depuis trois ou quatre ans. Que puis-je faire à mon niveau ? Je vais bien sûr le signaler au Président de l'Université, mais s'il n'y a pas de résultat.

Bertrand Bouchard

Nous avons le même cas à l'IUT de Bourges, qui dépend du site d'Orléans, où est arrivé, à la rentrée universitaire, un étudiant en fauteuil roulant. Nous avons alors budgétisé les crédits nécessaires pour casser deux sanitaires normaux et aménager un sanitaire pour personne handicapée. Les solutions sont matérielles, c'est juste un problème de financement.

Serge Averbouh ³⁵

Je dois dire que beaucoup de vos collègues dans les universités font un travail absolument remarquable. Je signale à Henri Ostrowetsky qu'il y a des textes contraignants, désormais, en matière d'accessibilité. Quand celle-ci n'est pas respectée et que la commission d'accessibilité s'en aperçoit, elle peut refuser les travaux. J'ai l'exemple de Toulouse où le complexe ciné-

³⁵ Assistante sociale chargée de l'accueil des étudiants handicapés, université de Poitiers.

³⁶ Ministère de l'Éducation nationale.

matographique n'était pas conforme. Le Préfet, qui a le pouvoir de tout bloquer, a donc été alerté. La grosse compagnie cinématographique a été obligée de refaire tous les travaux pour l'accessibilité.

Ensuite, je voudrais signaler aussi qu'à Grenoble, le ministère de l'Éducation nationale a payé les services d'une ergonome, qui a fait un travail absolument considérable, notamment sur le campus, qui est immense. Tous les aménagements y ont été faits en liaison avec votre homologue.

Enfin, j'ajoute qu'au niveau des contrats État-Université, il y a des chapitres sur la maintenance, et c'est l'occasion, à ce moment-là, de mettre les locaux en accessibilité. Les crédits donnés au niveau de la maintenance ne sont pas négligeables.

*Anne-Marie Lallemand*³⁷

J'ai beaucoup de chance dans mon université car, chaque fois qu'il y a un jury, je suis invitée, ce qui me permet de poser des questions très impertinentes aux architectes.

*Elisabeth Bourgoïn*³⁸

Dans le département, la commission accessibilité fonctionne très régulièrement à la Préfecture, et les représentants des associations (comité

³⁷ Directrice du Service d'accueil des étudiants handicapés, université de Bourgogne.

³⁸ Secrétaire générale du comité départemental du Loiret de l'APAJH.

APAJH³⁹ et ASDM⁴⁰) y sont présents. Nous faisons très sérieusement notre travail, c'est-à-dire qu'il arrive que l'on demande à l'architecte de « revoir sa copie », tout simplement parce qu'il n'a pas assisté à la réunion qui était organisée par la DDE⁴¹. Cette réunion a commenté les nouvelles dispositions de la loi et tous les architectes du département ne se sont pas déplacés.

*Thierry Gaudier*⁴²

Nous avons travaillé à l'accessibilité de la nouvelle bibliothèque, qui est en construction en centre ville. À chaque fois que c'était possible, nous avons décidé qu'il n'y aurait qu'un seul accès pour les personnes valides et pour les personnes handicapées, en considérant que, si celles-ci pouvaient passer, les personnes valides le pouvaient aussi, *a fortiori*. C'est comme cela que nous avons essayé de résoudre au maximum le problème de l'accessibilité. Le même principe a été adopté pour la nouvelle Bibliothèque nationale de France, à Paris.

Réda Mouron

Dans l'atrium de la faculté de droit, d'économie et de gestion, on constate qu'il n'y a aucun aménagement pour les handicapés « lourds », notamment

³⁹ Association pour adultes et jeunes handicapés.

⁴⁰ Association pour l'adaptation sociale des déficients moteurs.

⁴¹ Direction départementale de l'équipement.

⁴² Ancien étudiant de l'université d'Orléans, aujourd'hui bibliothécaire-adjoint à l'université d'Amiens.

ceux qui sont en fauteuil roulant, pour descendre et pour aller aux toilettes. Est-il possible de trouver une solution à ce problème ?

Bertrand Bouchard

Je prends connaissance de l'ampleur de ce problème aujourd'hui. En réalité, il y a toujours des solutions techniques. Après, c'est une question de financement. Il faut voir avec monsieur le Doyen si, au niveau de ce qu'il m'a donné comme priorités en maintenance au titre des travaux pour 1997, il est d'accord pour que l'on inscrive ceci. S'il n'était pas d'accord pour que l'on mette cette demande en priorité, le président trancherait. Cependant, je me fais fort d'aller défendre ce dossier avec monsieur Gendron, s'il le faut.

Cette table ronde a fait apparaître trois éléments importants :

- en premier lieu, il y a une prise de conscience et une bonne volonté évidentes de tous les acteurs de la vie sociale ici présents, mais il y a cependant quelques petites lacunes à combler. Mesdames Delarochemacé et Besson ont fait apparaître la nécessité de favoriser des rencontres très tôt dans l'année entre les étudiants handicapés et l'assistante sociale d'une part, la médecine préventive de l'autre ;
- par ailleurs, il semble qu'il soit nécessaire d'associer le SACEH à tous les projets, et ceci très tôt, à partir du moment où ils sont conçus, en particulier les projets d'équipement de l'université ;
- enfin, messieurs Goudou et Geslin ont fait apparaître le fait que l'insertion, c'est d'abord favoriser l'autonomie des handicapés.

Chapitre 4

Insertion des étudiants handicapés : du diplôme à l'emploi

Compte rendu de la table ronde n° 3

Présentation des intervenants

Patrick Chipot : Secrétaire général de l'ASDM, Association pour l'adaptation sociale des déficients moteurs.

Gilbert Dupraz : Directeur départemental du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle.

Lionel Le Guilly : Enseignant à l'université d'Orléans, père d'une étudiante handicapée.

Jean-Claude Maurizot : Adjoint au maire d'Orléans, chargé des questions d'emploi et d'insertion professionnelle.

Marc Secondini : Directeur régional de l'AGEFIPH, Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Dominique Thévenet : Directeur de l'association Prométhée Orléans-Loiret.

Les quelques années passées à l'université donnent à un étudiant, quel qu'il soit, l'occasion de travailler en vue d'obtenir un diplôme tout en préparant son entrée sur le marché du travail. Les discussions menées au cours de cette table ronde permettent d'évoquer les difficultés spécifiques que rencontre un étudiant handicapé chercheur d'emploi, mais aussi les atouts qui sont les siens. Elles contribuent à préciser les démarches à entreprendre dès le début de la période universitaire, et à présenter les relais institutionnels, universitaires ou associatifs, auxquels il peut être fait appel.

Jean-Claude Maurizot ⁴³

Je suis en relation constante avec les entreprises installées dans la circonscription d'Orléans ou souhaitant s'y implanter. Informé des types de qualification professionnelle dont elles ont besoin, je m'en fais régulièrement l'écho auprès du président de l'Université, des responsables de composantes et des enseignants, de façon à ce que les programmes puissent éventuellement être adaptés à cette demande. De plus, le développement récent des filières professionnalisées à l'université conduit celle-ci à nouer des contacts de plus en plus étroits avec le monde du travail. Par chance, le tissu professionnel orléanais est relativement diversifié et requiert des formations et compétences multiples. C'est là une de forces de notre région, ce qui explique que le taux moyen de chômage soit un peu moins élevé que dans le reste du pays. Par l'intermédiaire de mon collègue Michel Brard, qui s'occupe plus particulièrement des personnes handicapées au sein de la municipalité, la mairie est également en relation avec le SACEH (Service d'accueil et de coordination des étudiants handicapés) et avec l'association Etudi-hand'Orléans. Toutefois, le domaine d'intervention des responsables muni-

⁴³ Maire-adjoint de la ville d'Orléans, chargé de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

cipaux est limité : il n'est pas de leur ressort d'inciter activement les employeurs à favoriser l'insertion professionnelle des handicapés.

Gilbert Dupraz ⁴⁴

Je commencerai par rappeler brièvement la législation en matière d'emploi des personnes handicapées. Cette législation est très ancienne ; elle est née après la guerre de 1914, qui a ramené du front beaucoup de gens handicapés, des gazés par exemple. On a donc eu, dès l'après-guerre, une réglementation qui visait à favoriser l'emploi des handicapés. La dernière législation en date (loi de 1987) impose aux entreprises de plus de vingt salariés d'employer au moins 6 % de handicapés parmi leur personnel. La réglementation précédente prévoyait 10 % mais était mal appliquée. On a donc diminué l'obligation pour qu'elle soit mieux remplie. Cependant, il reste des efforts à faire. On demeure en dessous du seuil de 6 %, autour de 4 % en moyenne. Ce chiffre progresse d'autant plus difficilement que, depuis quinze ans, nous vivons une crise de l'emploi, avec restructurations industrielles et compressions d'effectifs. Les embauches étant globalement moins importantes, le nombre de handicapés occupés plafonne lui aussi. Pour tenter de faire avancer les choses, nous avons donc lancé, au niveau départemental, un plan pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (PDI).

Ce programme vise à créer une synergie entre différents partenaires, depuis la CRAM ⁴⁵ jusqu'à l'AGEFIPH, en passant par la DDASS ⁴⁶, la COTOREP ⁴⁷, etc. Il s'articule autour de plusieurs axes :

⁴⁴ Directeur départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

⁴⁵ Caisse régionale d'assurance maladie.

⁴⁶ Direction départementale de l'action sanitaire et sociale.

⁴⁷ Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel.

Le premier consiste à faire en sorte que les gens qui déposent leur dossier à la COTOREP soient associés de manière plus active à sa gestion et puissent comprendre plus clairement comment les choses se jouent.

Le second concerne toute une population de travailleurs handicapés de faible niveau de qualification, que nous aidons à trouver un projet professionnel, une formation, ou un emploi.

Le troisième est un axe préventif, visant à assurer le maintien dans l'emploi car s'il est important d'insérer des travailleurs handicapés dans les entreprises, il est aussi indispensable d'éviter qu'ils en sortent. Or, étant donné la conjoncture actuelle, les problèmes liés au degré d'inaptitude au travail deviennent particulièrement sensibles. La branche inspection du travail de la DDTEFP nous le rappelle quotidiennement. On essaie donc de dialoguer avec les médecins du travail pour traiter les problèmes d'inaptitude dès leur apparition, avant que le salarié ne soit licencié.

Le dernier axe, qui touche au placement même des travailleurs handicapés, sera prochainement intégré au programme, de manière à coordonner l'action d'organismes tels que l'ANPE⁴⁸ et Prométhée.

Telles sont les grandes lignes du plan départemental mis en place depuis trois ans. Mais cet effort de perfectionnement des méthodes, des procédures, et surtout de la collaboration entre les différents partenaires concernés, ne saurait être qu'une démarche de longue haleine. Il est encore trop tôt pour présenter un bilan des retombées de ce programme. Une évaluation financée par le ministère du Travail et des Affaires sociales est actuellement en cours.

⁴⁸ Agence nationale pour l'emploi.

Par ailleurs, il est bon de rappeler un certain nombre de vérités sur le fonctionnement du marché du travail. Premièrement, que l'on soit ou non handicapé, la qualification et la formation professionnelle restent déterminantes pour trouver un emploi. Aujourd'hui, comme hier, une personne non qualifiée met beaucoup plus de temps qu'une personne qualifiée à trouver un emploi : les employeurs achètent d'abord de la compétence. Deuxièmement, il me semble que l'on ne doit pas raisonner de manière globale. Le handicap peut être multiforme : mobilité réduite, déficience visuelle, auditive, etc. Les stratégies de recherche d'emploi doivent être adaptées à la nature de chaque handicap. Troisièmement, l'insertion des jeunes handicapés exige tout un travail de recherche d'offres d'emploi, de négociations pour convaincre l'employeur d'adapter le poste de travail, de préparation de l'environnement professionnel (pour éviter un possible effet de rejet). Il faut ensuite s'assurer que la greffe prenne. Le problème ne consiste pas seulement à faire entrer une personne handicapée dans l'entreprise, mais à s'assurer qu'elle y reste, en mettant en place un suivi très précis.

Lionel Le Guilly ⁴⁹

Nous avons connu, il y a deux ans, ma fille et moi, ce véritable parcours du combattant que représente la recherche d'un emploi pour une personne handicapée comme pour ses proches. La première difficulté consiste à trouver à qui s'adresser. On se tourne vers l'AGEFIPH, vers Prométhée, vers l'ANPE, on va voir à la municipalité d'Orléans. La personne handicapée a l'impression d'être l'enjeu d'une partie de ping-pong, comme une balle que l'on renvoie à droite, à gauche, etc. Ma fille a toutefois la chance d'être soutenue par sa famille et par une association relativement bien organisée.

⁴⁹ Enseignant et père d'une jeune fille myasthénique, diplômée de l'université (licence de chimie).

La situation est encore pire, je crois, quand le handicapé n'a pas l'appui de sa famille. Pourtant, il est évident qu'un handicapé qui ne travaille pas coûte beaucoup plus cher à la société qu'un handicapé qui travaille.

D'autre part, comme le disait Gilbert Dupraz, le handicap est multi-forme. Chaque handicap requiert une adaptation spécifique du milieu professionnel et du poste de travail. Un myasthénique, par exemple, n'a pas la force de lever les bras ; une rampe d'accès ne lui est donc d'aucune utilité pour aller aux toilettes. L'inadaptation de l'environnement physique interdit parfois d'accepter un emploi. Ma fille s'est ainsi vu proposer un travail au premier étage d'un bâtiment, mais elle a dû refuser car elle ne peut pas monter un escalier. Par ailleurs, elle peut marcher, conduire une voiture. A première vue, il semble que l'on puisse exiger d'elle le même travail que d'une personne valide. Mais au bout d'un certain temps, on s'aperçoit qu'elle n'est pas capable de faire ce travail. Elle est alors exposée au risque de perdre son emploi, même si elle n'avait pas, lors de l'embauche, caché la nature de son handicap.

C'est pourquoi, lors de la recherche d'emploi, nous avons été amenés à nous poser la question : faut-il ou non signaler le handicap ? Et nous avons obtenu des réponses contradictoires. Les industriels nous disent qu'il faut faire état du handicap pour ne pas être ensuite accusé d'avoir trompé l'employeur, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'une maladie évolutive comme la myasthénie par exemple.

Gilbert Dupraz

Il me semble qu'il n'y a rien de plus calamiteux que de cacher son handicap à une entreprise. C'est l'assurance de perdre rapidement son emploi. Mais le problème est plus large : il convient de réfléchir en amont de la recherche d'emploi à sa future orientation professionnelle. Il faut la choisir en fonction de ses aptitudes intellectuelles et physiques, et ne s'engager dans

une formation qu'en tenant compte de la diminution éventuelle de ces aptitudes au fil du temps. En tant qu'organismes chargés de conseiller et d'aider les personnes handicapées, la DDTEFP, aussi bien que Prométhée, y veillent attentivement. Quelqu'un qui prépare un diplôme se doit d'anticiper pour espérer à terme une insertion véritable.

*Dominique Thévenet*⁵⁰

Les cellules de l'association Prométhée sont fédérées en un réseau national. Nous sommes aujourd'hui quinze structures en France qui intervenons sur seize départements. A cela, il faut aussi ajouter tout le réseau des EPSR⁵¹ publics et privés, qui font également un énorme travail de placement. Désormais, au travers des Plans départementaux d'insertion, dans beaucoup de départements en France, existent des points ressources pour aider les personnes handicapées à trouver un emploi en entreprise.

L'association Prométhée Orléans-Loiret a été créée en 1991, à la demande de l'union patronale du Loiret, de la mairie d'Orléans, du Conseil général, des chambres consulaires et de personnes qualifiées pour représenter les personnes handicapées. Ses missions sont l'accueil, le conseil, l'évaluation, l'orientation et l'accompagnement vers le placement des personnes handicapées. Nous recevons, à peu près, par an, 400 personnes nouvelles, et nous faisons 600 entretiens complémentaires, donc à peu près 1 000 entretiens par an. Nous avons un contrat d'objectif passé avec l'Etat et l'AGEFIPH à hauteur de 240 placements par an, un objectif que l'on atteint presque aujourd'hui en fin d'année. Nous sommes assez fiers de voir que 50 % des contrats qui sont signés sont des contrats à durée indéterminée.

⁵⁰ Directeur de l'association Prométhée Orléans-Loiret.

⁵¹ Equipe de préparation et de suite au reclassement.

Je partage l'avis de Gilbert Dupraz : il n'est pas très bon de cacher le handicap à un employeur. Dans nos missions de placement, nous préférons le sensibiliser et étudier avec lui un véritable projet qui va tenir compte des compétences professionnelles, mais aussi des aptitudes physiques ou mentales de la personne handicapée. Cela rendra possible une insertion durable. Par ailleurs, si l'on cache le handicap, on entre dans une stratégie de discrimination.

Notre association accueille toute personne handicapée souhaitant travailler, et nous avons constaté récemment une augmentation de la population des handicapés diplômés en recherche d'emploi. Actuellement, environ 85 % des personnes que nous aidons ont un niveau d'études inférieur au baccalauréat. Mais nous sommes très désireux de travailler avec une association telle que Etudihand'Orléans pour aider les gens, qui ont un niveau un peu supérieur, à s'intégrer professionnellement. Comme le disait Gilbert Dupraz, le diplôme est encore le critère principal pour être recruté en entreprise. Sur ce plan, il n'y a aucune différence entre une personne handicapée et une personne valide.

Il n'existe pas, à mon avis, de filières plus porteuses que d'autres. Il semble, à première vue, que les filières techniques, de type préparation au BTS ⁵² ou au DUT ⁵³, puissent permettre de s'insérer plus facilement en entreprise. Mais il ne faut pas occulter pour autant les filières à caractère général. L'important est d'élaborer très précisément et très tôt un projet professionnel. Il ne faut pas attendre d'avoir une licence de lettres ou d'allemand, pour se dire : « Qu'est-ce que je peux faire avec mon diplôme ? ». Dès la première année d'études, il faut réfléchir à son projet professionnel, se demander : « Je prépare ce diplôme pour faire quoi ? »

⁵² Brevet de technicien supérieur.

⁵³ Diplôme universitaire de technologie.

Pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées, nous leur proposons des stages, des préparations diversifiées. Mais nous souhaiterions intervenir auprès des futurs diplômés dès le début du cursus universitaire. Nous voudrions tout d'abord les rencontrer et faire aussitôt le point avec eux, leur expliquer toutes les formalités administratives à remplir, notamment les formalités d'inscription à la COTOREP. Ensuite, pendant leur cursus, lorsqu'un certain nombre d'entre eux auront des stages à effectuer, nous pourrions les faire profiter de notre savoir-faire, de notre expérience, de nos fichiers pour trouver des entreprises d'accueil. Les entreprises demandent aujourd'hui que tout stage ait un objectif clair, que nous pouvons aider l'étudiant à définir. Troisièmement, en fin de cursus, que l'étudiant soit diplômé ou non, on peut l'aider à entrer en contact avec les entreprises du Loiret, car notre compétence s'étend au département tout entier. Il existe d'ailleurs, en région Centre, un organisme de placement dans chaque département, qui a les mêmes compétences que nous. Mais il s'agit, pour nous, d'aider l'étudiant sans se substituer à lui. Notre principe consiste à dire : « Rendons actrices de leur reclassement les personnes handicapées. » Je répète qu'une démarche volontariste est indispensable de la part des futurs diplômés, et ce dès le début de leurs études.

C'est pourquoi nous avons entrepris de travailler en étroite collaboration avec le SACEH et des associations telles qu'Etudihand'Orléans. Après s'être renseigné sur le nombre d'étudiants handicapés présents sur le campus, Bruno Gendron leur a proposé nos services. Huit se sont montrés intéressés par cette démarche, cinq sont venus nous rencontrer. Nous avons déjà entamé auprès d'eux une première phase d'accueil et nous allons les suivre régulièrement. L'année dernière, 50 % seulement des étudiants handicapés inscrits à l'université ont accepté que soient divulguées leurs coordonnées pour que l'association Prométhée puisse les aider. Ce n'est pas suffisant. Il faut que tous se mobilisent. Je souhaite, par conséquent, que le SACEH et nous puissions développer cette action commune. J'aimerais que les quarante-deux étudiants handicapés inscrits aujourd'hui à l'université d'Orléans viennent tous nous rencontrer pour que nous esquissons ensemble un projet professionnel, et que nous évoquions leurs possibilités de mobilité. Un degré

de qualification élevé suppose en effet que l'on envisage une mobilité professionnelle, car les diplômés trouveront plus facilement du travail en Ile-de-France que dans le département du Loiret. Je conseille donc aux étudiants de venir nous rencontrer le plus tôt possible afin que nous puissions entamer un travail de qualité.

Nous travaillons par ailleurs en collaboration avec l'ANPE et avons passé avec elle deux conventions :

- une convention à fin de placement, qui nous permet d'utiliser les mêmes outils que les agents ANPE en entreprise, de signer des Contrats initiative emploi, d'informer les employeurs sur toutes les mesures concernant l'embauche ;
- une seconde convention à fin de collaboration, car il est bien évident que nous ne sommes pas en concurrence. Nous sommes totalement complémentaires, et nous échangeons les offres d'emploi que nous recueillons.

Il existe aujourd'hui un échange constant entre nos deux organismes. Il y a environ 1 100 demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés inscrits à l'ANPE.

Lionel Le Guilly

Je voudrais cependant faire remarquer que cette démultiplication des instances compétentes en matière d'aide au placement présente un inconvénient : on se trouve renvoyé d'un organisme à l'autre sans savoir exactement à qui faire appel. J'en ai fait l'expérience avec ma fille. Toutefois, j'ai retenu votre idée : il faut anticiper et ne pas attendre d'avoir obtenu un diplôme pour venir vous trouver.

Je voudrais témoigner sur les difficultés que suppose une recherche d'emploi et sur le rôle important que jouent les relais dont il vient d'être fait mention. Je suis secrétaire général de l'ASDM La Couronnerie, à Olivet dans le Loiret. J'ai terminé mes études en 1989 en obtenant une maîtrise de sciences et techniques comptables et financières que j'ai faite à l'IAE ⁵⁵, ici, dans cette faculté. En 1989, j'ai commencé à envoyer des CV pour chercher du travail. Après avoir travaillé deux mois (février-mars) en 1990, dans un cabinet comptable, j'ai dû quitter cet emploi pour des raisons d'accessibilité. Les locaux de l'entreprise étaient praticables pour une personne en fauteuil roulant comme moi, mais je rencontrais des problèmes en me rendant chez les clients du cabinet. Il y a eu ensuite la crise du Golfe, et toutes mes tentatives de recherche d'emploi restaient infructueuses. J'ai également rencontré deux employeurs qui m'ont dit ouvertement qu'ils ne voulaient pas embaucher de personne handicapée, malgré l'existence de la législation. Puis j'ai rencontré Michel Brard, chargé, au sein de la municipalité d'Orléans, des problèmes inhérents aux personnes handicapées. Il m'a mis en contact avec l'association Prométhée Orléans-Loiret, qui venait d'être créée. C'est par l'intermédiaire de cette association que j'ai rencontré, en juillet 1991, les membres du bureau de l'ASDM qui recherchaient un secrétaire général, et j'ai été embauché à partir du 15 septembre. Depuis 1991, je travaille à temps partiel à l'ASDM. C'est donc grâce à la mairie d'Orléans, d'une part, et grâce à Prométhée, d'autre part, que j'ai pu trouver un emploi.

⁵⁴ Secrétaire général de l'ASDM, Association pour l'adaptation sociale des déficients moteurs.

⁵⁵ Institut administration des entreprises.

Marc Secondini ⁵⁶

L'AGEFIPH est un partenaire indispensable de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Ses missions sont multiples.

L'AGEFIPH est pleinement partie prenante dans le développement des Plans départementaux d'insertion, dont Gilbert Dupraz a parlé tout à l'heure, et collabore largement avec les autres partenaires impliqués dans ces programmes d'action commune pour l'emploi.

La deuxième mission de l'AGEFIPH, la plus connue, est d'offrir des ressources permettant des compensations de handicap, en réponse à des besoins individuels et spécifiques.

Je trouve remarquable que les handicapés parviennent aujourd'hui à l'université, étant donné les difficultés qu'ils doivent affronter. Trop souvent, par manque d'enseignement adapté, l'accès à certaines filières de formation reste interdit. Nous sommes intervenus par exemple à l'université de Tours pour des cas de déficience visuelle. Nous avons financé l'acquisition de postes informatiques qui permettaient à des étudiants déficients visuels de prendre des notes, et de consulter les documents de la bibliothèque. Notre première intervention, en région Centre, a donc consisté à rendre accessibles aux étudiants handicapés un maximum de supports existant à l'Université. Nous intervenons aussi parfois pour compléter l'aide de l'Etat en finançant des bourses d'étude.

Cependant, comme l'ont signalé Gilbert Dupraz et Dominique Thévenet, l'accès à l'Université et l'accès à l'emploi demeurent trop indépendants l'un de l'autre, et l'AGEFIPH s'efforce de les rendre indissociables et complémentaires. Nous intervenons d'abord pour aménager des postes de travail en

⁵⁶ Directeur régional de l'AGEFIPH.

les adaptant au handicap, et force est de constater que la demande en ce domaine ne cesse d'augmenter. La raison en est double. D'une part, de plus en plus de personnes handicapées sont aujourd'hui en mesure de prétendre à un emploi, ce qui pousse les chefs d'entreprise à chercher des solutions précises. D'autre part, les exigences de productivité aidant, on voit se multiplier les situations complexes et difficiles. Nous sommes pris entre ces deux sollicitations contradictoires : recherche accrue d'emploi de la part des handicapés et pression économique qui favorise les processus d'exclusion. Bien souvent, le rôle de l'AGEFIPH est aussi de dédramatiser le handicap aux yeux des entreprises. Les campagnes d'information par rapport à la notion de handicap ont des conséquences très positives. Des études effectuées sur l'ensemble de la France montrent que les jeunes chefs d'entreprise sont sensibilisés à la question et ont tendance aujourd'hui à banaliser le handicap. Toutefois, nombre d'industriels assimilent encore trop souvent handicap et inaptitude. Or, il existe un médiateur, dont nous n'avons pas encore parlé, c'est la médecine du travail. Le médecin du travail doit être, pour nous, un partenaire et servir d'intermédiaire par rapport au chef d'entreprise afin de le sécuriser sur le handicap, notamment dans le cas des maladies évolutives. L'AGEFIPH finance aussi des études ergonomiques lorsque se présente un problème d'inaptitude. Elle s'efforce surtout d'intervenir avant que le problème ne devienne urgent. Dès lors qu'il y a handicap, que ce soit pour la recherche d'emploi ou le maintien dans l'emploi, il est important qu'il y ait concertation d'entrée avec le chef d'entreprise et avec les médecins, ne serait-ce que pour les informer des solutions existantes.

Gilbert Dupraz

Sur ce point, je voudrais ajouter que les médecins du travail se trouvent souvent face à un dilemme, lorsqu'ils ont à se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude d'un salarié. Prononcer une inaptitude au poste, c'est très souvent, malgré les obligations de reclassement interne, conduire au licen-

ciement. Aussi, avons-nous développé, dans notre Plan départemental d'insertion, un axe concernant l'appui aux médecins du travail.

Les différentes interventions font apparaître deux nécessités, pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées :

- première nécessité : anticiper. Les étudiants doivent s'efforcer, dès le début de leur cursus universitaire, de préparer leur future insertion professionnelle en élaborant un véritable projet professionnel tenant compte de leur degré d'aptitude au travail. Dans ce domaine, de nombreux partenaires peuvent les aider. Les chercheurs d'emploi doivent également assurer leur devenir dans l'entreprise en informant d'emblée l'employeur sur la nature de leur handicap et les adaptations qu'il suppose ;
- seconde nécessité : informer. Il est apparu indispensable de mieux faire connaître les différents relais auxquels un handicapé en recherche d'emploi peut faire appel. Il semble tout aussi important de développer la communication et la concertation à tous les niveaux : handicapé/employeur, handicapé/médecin du travail, employeur/partenaires institutionnels tels que l'AGEFIPH, la DDTEFP, associations telles que Prométhée, etc.

Interventions de la salle

*Jacques Grolaud*⁵⁷

Les intervenants ont dit qu'il est absolument impérieux de déclarer le handicap à l'employeur auprès duquel on postule un emploi. Je voudrais nuancer un peu cette affirmation : le handicap que l'on doit déclarer est le handicap réel, celui qui persiste, celui qui empêche éventuellement de faire telle ou telle chose, et non pas le handicap reconnu par telle ou telle

⁵⁷ Administrateur, APAJH, Paris.

commission. Je connais par exemple beaucoup de déficients visuels, certains ayant moins de 1/50 de vision, qui, du fait de cette déficience visuelle, ont été reconnus handicapés, ce qui les a empêchés de prétendre à certains emplois. Ces mêmes personnes, candidates à des emplois, sans déclarer leur handicap parce qu'elles étaient capables de le compenser, ont pu obtenir des postes en milieu normal. Ce qui m'amène à dire qu'il ne faut pas déclarer systématiquement tout ce qui est officiellement considéré comme handicap.

Gilbert Dupraz

Il est vrai que, par rapport à l'emploi, seules comptent les restrictions effectives qu'entraîne le handicap. Dans des activités de service de très haut niveau, par exemple dans l'informatique ou la recherche, quelqu'un qui est en fauteuil roulant ne rencontre que des problèmes d'accessibilité, jamais insolubles. Ses compétences et ses performances intellectuelles ne sont pas en cause. Il y a ainsi des gens qui sont obligés, pour des raisons réglementaires, de s'inscrire à la COTOREP, alors que dans leur milieu professionnel, ils ne sont en rien considérés comme des handicapés.

*Thierry Nicolle*⁵⁸

J'aimerais poser, à messieurs Dupraz, Thévenet et Secondini, le problème des handicapés tardifs. Je prendrai en exemple mon propre cas. Victime d'un handicap tardif après avoir travaillé de nombreuses années, j'ai

⁵⁸ Secrétaire général de l'Association pour la promotion des aveugles et déficients visuels d'Orléans et sa région.

dû faire des démarches pour obtenir un reclassement auprès de la COTOREP. J'ai voulu faire une formation informatique ABIG⁵⁹ dans un Centre de formation pour adultes. Quand je me suis présenté en tant que déficient visuel, je me suis trouvé face à des gens complètement dépassés parce qu'ils ne connaissaient pas ce genre de problème, et ignoraient qu'on pouvait avoir du matériel adapté pour assurer une formation d'agent bureautique informatique générale. J'aimerais savoir si l'AGEFIPH, la DDTEFP ou Prométhée peuvent intervenir pour que des problèmes comme cela ne se produisent pas pour des handicapés tardifs.

Marc Secondini

L'AGEFIPH intervient pour adapter des formations aux handicapés dès le lycée, avant l'entrée dans l'enseignement supérieur. L'exposé de votre cas révèle un manque d'information des organismes de formation concernant aussi bien la législation que les moyens techniques existants. Nous sommes en train de diffuser de l'information auprès de ces organismes pour leur expliquer qu'il peut y avoir location, prêt ou acquisition de matériel pour adapter une formation au handicap. En l'occurrence, dans votre cas, il s'agissait, soit d'agrandir des caractères par un dispositif de grossissement, soit d'installer un terminal braille.

⁵⁹ Agent bureautique en informatique générale.

Pierre Dumont ⁶⁰

Je voudrais compléter ce que vient de dire ce monsieur. Une réunion récente avec l'AFPA m'a permis de prendre conscience du fait que cet organisme de formation ne connaît pas suffisamment les travailleurs handicapés. Pour mieux les connaître, l'AFPA souhaite embaucher des travailleurs handicapés au sein même de ses formateurs et de ses secrétaires. Il est important que des handicapés qui ont des problèmes de famille, qui ne peuvent pas se déplacer, ne soient pas obligés d'aller très loin faire des stages de formation. Il faut pour cela adapter les postes et les formations. Nous allons essayer de régler le problème par une politique globale.

Réda Mouron

J'ai un BTS et peux donc prétendre à un emploi qualifié. Je suis, par ailleurs, reconnu travailleur handicapé COTOREP, catégorie C ⁶¹. Je cherche du travail en vain actuellement dans le département du Loiret. Ma question s'adresse à Gilbert Dupraz : est-il possible d'intervenir pour faire mieux appliquer la législation au niveau des entreprises ?

Gilbert Dupraz

Rappelons d'abord que vous rencontrez les difficultés qu'ont tous les demandeurs d'emploi, qu'ils soient handicapés ou pas. La première réponse

⁶⁰ Chargé des travailleurs handicapés à l'ANPE.

⁶¹ Handicap grave et définitif.

que je vous ferai est donc de continuer à avoir une démarche active de recherche d'emploi. Je vous conseille de prendre contact avec Dominique Thévenet, de l'association Prométhée.

Réda Mouron

Je l'ai déjà fait.

Dominique Thévenet

Malgré les difficultés, il ne faut pas baisser les bras. Comme l'a dit Patrick Chipot tout à l'heure, il faut parfois attendre deux ans pour trouver un emploi avec un niveau de maîtrise. Il ne faut pas s'alarmer, mais il faut continuer.

Didier Lathière ⁶²

Je voudrais savoir combien de personnes handicapées sont employées à l'AGEFIPH, et combien à Prométhée.

⁶² Ancien étudiant de l'université d'Orléans, titulaire d'une maîtrise de droit.

Dominique Thévenet

Prométhée Orléans-Loiret emploie huit équivalents temps plein, dont deux secrétaires, et un directeur. C'est donc cinq personnes à temps plein sur le terrain toute la journée. Parmi ces huit personnes, deux sont handicapées, dont une jeune fille à mi-temps qui souffre de sclérose en plaques. A compétences égales et à critères comportementaux égaux, nous préférons embaucher un travailleur handicapé.

Didier Lathière

Les personnes qui sont handicapées semblent en effet les mieux placées pour faire le travail qui est le vôtre.

Dominique Thévenet

Je crois qu'il faut éviter de classer les emplois et les fonctions en considérant que certains seraient réservés aux gens valides, d'autres aux personnes handicapées.

Didier Lathière

Pendant deux ans, j'ai cherché du travail et je viens d'en trouver, mais mon impression globale, c'est qu'il n'y a plus vraiment de marché du travail mais plutôt un marché du chômage.

Gilbert Dupraz

On ne va pas refaire un débat ce soir autour des problèmes de l'emploi. La situation de l'emploi n'étant pas bonne, l'insertion du travailleur handicapé devient plus difficile. Mais encore une fois, comme le disait Dominique Thévenet, je crois que, a priori, les entreprises achètent des compétences. Tout notre travail consiste à montrer que, à compétences égales, un travailleur handicapé rend les mêmes services qu'un travailleur valide et a même parfois une motivation plus grande.

Jean-Emmanuel Decaillet ⁶³

Serait-il possible de faire une campagne de communication sur le savoir-faire des handicapés, pour arriver à faire que le chef d'entreprise ne voie pas seulement l'incapacité chez le déficient, mais essaye de découvrir ses compétences au-delà du handicap ?

Gilbert Dupraz

Je pense que l'idée est intéressante. Pour l'instant, les campagnes de communication en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés sont souvent trop misérabilistes. On donne une image négative en appelant à la charité et ce n'est pas ce qu'il convient de faire. Mais il faut être clair et précis : je le dis sans cynisme, la notion d'entreprise citoyenne est un non-sens dans le contexte de guerre économique actuel. Aujourd'hui, il n'y a pas

⁶³ Union des aveugles du Sud-Ouest.

d'entreprise citoyenne, il n'y a que des entreprises qui essaient de survivre, de se développer. A nous de démontrer que nos concitoyens handicapés ont des compétences.

Jean-Emmanuel Decaillet

L'entreprise BULL a fait un film de dix minutes qui est vraiment un coup de poing et qui montre justement ce que peut faire un handicapé dans une entreprise. J'ai remarqué combien les employeurs étaient sensibles à cela. Le film souligne l'intérêt social d'avoir un handicapé à l'intérieur d'une équipe de travail et révèle que sa présence insuffle une nouvelle motivation à l'ensemble de l'équipe.

Marc Secondini

Cette exigence d'information est primordiale et doit permettre une évolution des mentalités. Mais quel support utiliser ? Pour l'instant, à l'AGE-FIPH, via notre journal, AGEFIPH-INFO, nous essayons chaque fois de décrire un cas, une réussite, en précisant quel était le problème rencontré, comment il a été résolu et quelle est la situation aujourd'hui. Mais de tels messages s'adressent d'abord à de grandes entreprises. Or, notre cible première reste les entreprises petites et moyennes dans lesquelles nous réalisons 60 % des insertions de personnes handicapées. Auprès d'elles, un travail de sensibilisation au quotidien est indispensable.

Conclusion

Michel Brard, adjoint au Maire, chargé des personnes handicapées

Mesdames, Messieurs,

Nous pourrions débattre encore longtemps et de façon extrêmement constructive du lien entre formation et emploi des étudiants handicapés. J'ai assisté partiellement à vos travaux et je me suis abstenu d'intervenir au cours des trois tables rondes pour être bien à l'écoute des personnes qui ont donné leur point de vue tant sur des aspects pratiques que sur des questions plus générales.

Handicapé je le suis, travailleur je le suis, engagé sur l'ensemble des questions concernant les personnes handicapées, je le suis aussi. Les intervenants ont tous mis en évidence des expériences concrètes, des dispositifs d'insertion qui marquent un certain nombre d'avancées mais aussi des difficultés. La situation actuelle de l'emploi dans notre pays, comme dans l'Europe tout entière, est, c'est une banalité de le dire, extrêmement difficile. La situation des travailleurs handicapés et des étudiants handicapés l'est également - et vous n'avez pas besoin de moi pour constater ce phénomène.

Pour conclure ces débats, je voudrais indiquer quelques éléments de notre expérience dans le Loiret, et plus particulièrement à Orléans, et les remarques qui font suite à ces expériences.

J'aborderai brièvement deux thèmes : le point de vue des institutions et le point de vue des personnes.

- Du point de vue des institutions, la présence d'étudiants handicapés dans les universités relève, je le rappelle, de la politique nationale d'intégration scolaire engagée depuis 1975. Nous sommes ici quelques-uns à avoir connu l'intégration scolaire difficile avec peu de moyens. De nos jours, l'intégration commence dès la maternelle, puis dans les classes primaires, dans les collèges et les lycées. En particulier dans les écoles primaires dont

les villes ont la charge, un travail d'accompagnement des enfants commence à porter ses fruits. Certes, rien n'est jamais acquis dans ce domaine.

La politique d'intégration scolaire, pour laquelle il faut saluer les efforts de l'académie d'Orléans-Tours, conduit aujourd'hui des étudiants à l'université. Il y a quelques années, l'intégration à l'université impliquait exclusivement une réussite individuelle. Il fallait, pour mener à bien des études, un environnement familial favorable, des capacités intellectuelles remarquables permettant de surpasser toutes les difficultés.

Aujourd'hui, l'association Etudihand'Orléans et le Service d'accueil et de coordination des étudiants handicapés de l'université d'Orléans montrent que des dispositifs existent et sont convenablement utilisés. Je tiens à bien mettre en évidence cet élément : nous devons être conscients de ce que nous avons, de ce que nous souhaitons et mettre les actions correspondantes en place ; notre société évolue énormément et rapidement.

Par ailleurs, il convient non seulement de tenir compte des aspects scolaires, mais aussi des dimensions extrascolaires. Il n'y a, ni intégration, ni emploi, ni vie en général, s'il n'y a pas une politique d'intégration globale. L'ensemble des collectivités, l'Etat en tête, les Régions, les Départements et les Villes doivent donc s'engager sur des politiques d'intégration touchant le transport, le logement, l'accès aux bibliothèques, la culture, les loisirs, etc.

Par rapport à l'emploi des personnes handicapées, tous les dispositifs – l'ensemble des membres de la table ronde sur l'insertion professionnelle les ont abordés – existent dans notre département depuis quelques années. Il s'agit d'une absolue nécessité. En 1989, lorsque je suis arrivé à la ville d'Orléans, il n'y avait aucun dispositif. Il en était de même dans le département du Loiret : seule l'équipe de préparation et de suite au reclassement, fonctionnant avec une seule personne, devait gérer huit cents dossiers de placement de travailleurs handicapés en milieu ordinaire. La mobilisation, notamment des intervenants à la table ronde sur l'insertion professionnelle, a été manifeste. Ils ont cherché à convaincre leurs institutions (la Direction

départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'Agence nationale pour l'emploi, la Caisse régionale d'assurance maladie, l'Association nationale de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées afin qu'ils mettent en place des systèmes qui permettent d'améliorer le processus d'insertion des personnes handicapées. Il n'y a aucune solution immédiate satisfaisant à tout moment l'ensemble des personnes handicapées à la recherche d'un emploi. Mais réaliser deux cents à trois cents placements de travailleurs handicapés, en milieu ordinaire de travail, par an, sur un département comme le nôtre, me permet d'affirmer que leur situation progresse concrètement.

Je veux insister aussi sur la dimension humaine mettant en évidence le potentiel des personnes. Ce discours est nouveau. Avant qu'il soit intégré par des responsables d'entreprise qui ont de nombreuses autres préoccupations en tête, des charges, des priorités, des déplacements, il faudra du temps. Les convaincre de prendre en compte les personnes telles qu'elles sont, avec leurs potentiels en termes d'adaptation et de formation professionnelle, mais aussi leurs déficiences, permet de donner une image nouvelle des personnes handicapées.

J'affirme avec force qu'il faut véhiculer cette idée car la tendance lourde de notre société n'est, selon moi, pas l'intégration mais l'exclusion (je n'ose pas dire la tendance naturelle car ce serait un mot scandaleux). La volonté d'un certain nombre de personnes engagées bénévolement dans des associations professionnelles, dans des structures, dont on a parlé précédemment, vont, grâce à leur action, à l'encontre de cette tendance lourde. Mais ce discours peut être sans cesse remis en cause. Plus nous serons nombreux à le tenir, plus il sera entendu. Quand le directeur départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle le tient, cela me comble d'aise ; quand ce sont des chefs d'entreprise qui le tiennent, je trouve que c'est une évolution formidable.

Enfin, d'un point de vue national, parler d'emploi des personnes handicapées suppose qu'un jour soient réglés les dysfonctionnements chroniques des COTOREP. Il est impossible de traiter des dossiers dans des délais aussi longs comparé à l'évolution rapide des conditions d'emploi.

- Outre les institutions, je voulais aborder le point de vue des personnes. En toute personne, il y a pour moi la nécessité de voir un être humain qui doit se sentir bien dans cette société, qui y a toute sa place. J'appelle ceci la dimension citoyenne. Il n'y a pas de vie sans cette dimension citoyenne permettant d'accéder à l'ensemble des possibilités offertes par la société et bien sûr l'emploi est une condition essentielle. Je dis aux étudiants, vous qui êtes jeunes, qui avez tout l'avenir devant vous, d'être utopiques et imaginatifs. Soyez vindicatifs, soyez revendicatifs, n'hésitez pas à imaginer l'impossible pour que le quotidien reste possible. C'est votre vocation et cela doit être votre engagement personnel. Je compte sur vous. Soyez également dans le même temps - et c'est peut-être paradoxal dans mon discours mais cela me semble essentiel - pragmatiques et réalistes en ce qui concerne votre avenir professionnel. Rapprochez-vous de toutes les structures qui peuvent vous permettre de mieux connaître le secteur de l'entreprise et des administrations, bref de tout ce qui constitue l'environnement de l'emploi.

Réalisme et utopie ne sont pas une gageure pour moi, c'est l'essence même de la citoyenneté. C'est notre avenir à tous et nous avons, en tant que personnes porteuses de déficiences mais aussi pour beaucoup d'entre nous porteuses de messages bien plus forts, à mettre en avant cette dimension citoyenne, qui fait que l'on peut catalyser, aider et mobiliser des énergies autour de nous. Faisons simplement en sorte que cette société soit plus solidaire, plus fraternelle, pour que nos enfants aient envie d'y vivre et d'y vivre bien. Je vous remercie.

Table des matières

Remerciements	1
Avant-propos	3
Préface	5
Introduction	9
Chapitre 1 : Allocutions de bienvenue	13
- Didier Billard, président de l'université d'Orléans.....	15
- Bruno Gendron, président d'Etudihand'Orléans.....	16
- Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans.....	24
- Nicole Caverivière-Ferrier, recteur de l'académie d'Orléans-Tours.....	27
- Bernard Gérard, préfet de Région.....	32
Chapitre 2 : Les aspects pédagogiques de l'insertion des étudiants handicapés	39
<i>Interventions liminaires</i>	41
- Henri Ostrowetsky, premier président de l'association Etudihand'Orléans.....	41
- Serge Averbouh, ministère de l'Education nationale, Direction générale de l'enseignement supérieur, bureau de la Vie étudiante.....	44
<i>Compte rendu de la table ronde n° 1</i>	47
- Présentation des intervenants.....	47

Chapitre 3 : Insertion des étudiants handicapés sur un campus universitaire.....	65
<i>Intervention liminaire</i>	67
- Robert Fournel, directeur du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.....	67
<i>Compte rendu de la table ronde n° 2</i>	71
- Présentation des intervenants.....	71
Chapitre 4 : Insertion des étudiants handicapés : du diplôme à l'emploi.....	91
<i>Compte rendu de la table ronde n° 3</i>	93
- Présentation des intervenants.....	93
Conclusion.....	115
Michel Brard, adjoint au Maire, chargé des personnes handicapées.....	117
Table des matières.....	121

Le Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations (CTNERHI), Association Loi 1901, remercie vivement tous les organismes qui, par leur participation financière, lui permettent d'accomplir ses missions de documentation, d'études, de recherches et d'édition, notamment :

- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité,
- Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)

Imprimé et édité par le CTNERHI
Dépôt légal : Novembre 1998

ISBN : 2-87710-120-7
ISSN : 0223-4696
CPPAP : 60.119

Le Directeur : Marc MAUDINET

